

Conseil d'administration

**PSL Conseil d'administration
Paris, 25 juin 2026**

**Compte rendu du Conseil d'administration de l'Université PSL
Jeudi 25 juin 2026**

La séance est ouverte à 9 heures 07.

En préambule, le président de l'université Paris-Dauphine souhaite la bienvenue aux administrateurs de PSL au sein de son établissement, dans l'ancienne Salle du Conseil du Quartier général de l'OTAN.

Le Président le remercie et se félicite de retrouver la place qui fut précédemment la sienne au sein de cette école. Il souhaite la bienvenue aux membres présents et remercie le président de Dauphine-PSL de les accueillir au sein de son établissement. Il souligne qu'il s'est agi d'improviser en dernière minute la possibilité de participer à distance, compte tenu de la situation de fortes chaleurs.

Concernant les pouvoirs et procurations, il est à noter que :

- Philippe Stée détient la procuration d'Emmanuel Tibloux ;
- Nicolas Sennequier détient la procuration de Thomas Römer ;
- Benoît Forêt détient la procuration de Karine Lanini ;
- Olivier Morin détient la procuration de Mathieu Niango
- Charbel Moussa détient les procurations de Stéphanie Dadour et Nino Bonifas ;
- Matteo Porrino détient les procurations de Mathilde Marchand-Lasserre et Aurélien Minet ;
- Samuel Pinaud détient la procuration de Céline Baud.
- E. M. Mouhoud détient les procurations de Sandy Ouvrier et Jean-François Balaudé.

Le quorum est atteint.

Étaient présents avec voix délibérative :

- | | |
|--------------------------|----------------------|
| - ABITBOL Mathias | ENS – PSL |
| - BEAUVALLET Godefroy | Mines Paris – PSL |
| - BOUCHARD Bruno | Dauphine Paris - PSL |
| - CARCAILLET Christopher | EPHE – PSL |
| - CHUPIN Maxime | CNRS |
| - CROQUETTE Vincent | ESPCI Paris – PSL |
| - FLEURY Eric | Inria |
| - FORET Benoît | CNRS |

Conseil d'administration

- HENRY Isabelle	Institut Curie
- HOCHMANN Michel	EPHE – PSL
- MORIN Olivier	ENS – PSL
- MOUHOUD El Mouhoub	Président de PSL
- MOUSSA Charbel	Mines Paris – PSL
- PORRINO Matteo	Malaquais – PSL
- SENNEQUIER Nicolas	ENSPC – PSL
- STEE Philippe	Observatoire de Paris – PSL
- VOLOVITCH Polina	Mines Paris – PSL
- WORMS Frédéric	ENS – PSL
- CHAUVEAU Tonatiah	PSL
- DUMONT Pierre	Dauphine
- PINAUD Samuel	Dauphine
- AUZANEAU Matthieu	Expert indépendant
- BEYLAT Jean-Luc	Nokia Bell Labs France
- DUBOC Romain	Véolia
- REVCOLEVSCHI Karine	EDF
- SZPINER Alexandra	Région Île-de-France
- TREINER Sandrine	Gallimard

Étaient présents avec voix consultative :

- LOUSSOUARN Jérémie	Rectorat de Paris
----------------------	-------------------

Étaient également présents :

- ALLAUZEN Alexandre
- CHEVALIER-DELAHAIS Marine
- OZTURK ESCOFFIER Meltem
- RIVIERE Céline
- ROGER Camille
- SCHWARTZ Antoine
- SEILLIER Thomas
- SENELLART Pierre
- VERGER Stéphane

Points d'actualité

Le Président démarre le conseil avec quelques points d'actualité, en particulier deux sujets : les Paris Schools et l'intégration de nouveaux établissements-composantes au sein de l'Université.

Conseil d'administration

○ **Intégration des établissements partenaires**

Le Président rappelle que l'université Paris Sciences et Lettres est sortie du statut expérimental en 2022. Elle est donc maintenant grand établissement, comme Dauphine, comme l'Observatoire de Paris, etc. En cela, elle déroge au Code de l'éducation sur certains aspects. Néanmoins, l'ordonnance de 2018 sur les établissements expérimentaux dispose que cette expérimentation se termine en 2028. Ainsi, fin 2024, quand ce projet avait été défendu devant le Conseil d'État, ce dernier avait autorisé l'université à bénéficier des prérogatives du statut expérimental jusqu'en 2028, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'ordonnance. De fait, PSL cumule le statut de grand établissement en conservant les prérogatives plus larges des établissements expérimentaux.

Les partenaires fondateurs, qui ne sont pas encore rentrés comme composante de PSL, sont au nombre de quatre : La Fémis, le Conservatoire national supérieur de danse et de musique, l'École des Beaux-arts et l'École française d'Extrême-Orient. Ces quatre partenaires de PSL, qui sont là depuis le début, auront vocation à entrer définitivement comme établissements-composantes, au plus tard à la fin de l'ordonnance, en 2028. De fait, leur entrée devrait se faire dès 2027.

Il invite le vice-président délégué Arts et Humanités à détailler le processus.

Le vice-président délégué Arts et Humanités indique qu'au terme du processus trois établissements sous tutelle du ministère de la Culture pourraient s'ajouter aux trois établissements-composantes que sont l'École d'architecture de Malaquais, les Arts décoratifs et le Conservatoire national supérieur d'Art dramatique. Tous sont déjà partenaires, depuis la création de PSL, du dispositif SACRe et du parcours doctoral en Recherche-Création, dont fait partie l'École normale supérieure. D'autre part, les trois écoles participent du programme gradué Arts, qui est également lié au programme SACRe. Il s'agit donc de la Fémis pour le cinéma, du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris pour la musique et la danse, et de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts, qui a pour particularité de partager avec l'École de Malaquais le Campus Malaquais, c'est-à-dire le site historique des Beaux-Arts sur les quais de Seine, face au Louvre.

L'intégration comme composante de ces trois écoles permettrait à PSL d'avoir une plus grande visibilité dans le domaine des arts, d'une part parce qu'elle permettrait de développer une sorte de campus diffus des Arts dans Paris, et d'autre part parce qu'elle compléterait la palette de pratiques artistiques. D'ailleurs, des interactions existent déjà entre ces différentes écoles, qu'elles soient des établissements-composantes ou des établissements partenaires.

PSL a beaucoup travaillé avec la Fémis et avec le CNSMDP. Le CNSMDP est en particulier assez près de la décision finale, qui se prendra au Conseil d'administration du CNSMDP de décembre. Une présentation préliminaire s'est tenue à l'occasion du

Conseil d'administration

Conseil d'administration de juin. Ensuite, une fois que l'établissement aura formulé sa demande d'intégration, le Conseil d'administration de PSL statuera.

De même, l'École française d'Extrême-Orient viendrait s'ajouter à un dispositif des Humanités de PSL, qui est déjà extrêmement riche avec l'École normale supérieure, l'École pratique des Hautes-Études, l'École nationale des Chartes et le Collège de France. Il explique que d'un point de vue administratif, cette démarche est particulièrement cohérente, dans la mesure où il existe un statut de directeur d'études de l'École pratique des Hautes-Études, de l'École nationale des Chartes et de l'École française d'Extrême-Orient. Cela permettrait donc de réunir dans une même université tous les membres de ce corps de l'enseignement supérieur.

D'autre part, il existe déjà des formations communes, notamment le Master d'Études asiatiques qui est un Master absolument extraordinaire et unique en Europe, qui se fait entre l'École pratique des Hautes-Études, l'EFEO et l'EHESS. À noter que l'EFEO dispose de presque une vingtaine de centres dans tout l'Extrême-Orient, de l'Inde au Japon, et ces centres sont très intégrés dans des universités, dans les centres de recherche des pays, sont positionnés dans des zones scientifiquement très importantes pour l'étude des religions, l'étude des sociétés, l'épigraphie, la philologie, l'archéologie, etc. C'est vraiment une palette extraordinaire, qui permettrait donc à PSL d'avoir une implantation très forte dans toute cette zone géographique.

Il souligne que ces centres qui ont des styles architecturaux très variés et des importances historiques et numériques également très différentes. Cela constitue donc un réseau absolument unique pour la France et pour le monde entier. Même le réseau de l'Institut Archéologique allemand qui est le plus important n'a pas cette force dans l'Extrême-Orient.

Un membre personnalité qualifiée ne comprend pas bien la notion de date butoir fixée à 2028.

Le Président explique que le Conseil d'État n'autorise l'intégration des composantes partenaires que dans le cadre de l'ordonnance de 2018, qui statue sur le fonctionnement des établissements expérimentaux (EPE) et qui se termine en 2028. D'où la nécessité de les intégrer d'ici 2028, sous peine de devoir changer la loi.

Le vice-président délégué Arts et Humanités précise que la non-intégration de ces établissements à PSL poserait des difficultés pour le parcours SACRe ou pour le PG Arts. En effet, ces établissements ne pourraient plus – ou extrêmement difficilement – bénéficier de contrats doctoraux de PSL. C'est donc une véritable décision, à la fois pour PSL et pour les établissements.

Le Président ajoute que néanmoins, cela ne changerait rien pour les statuts de PSL, qui continuera de fonctionner comme un grand établissement, non fusionné, mais avec des composantes qui conservent leur personnalité morale et juridique.

Conseil d'administration

La directrice des affaires juridiques confirme ces propos. L'ordonnance du 12 décembre 2018 a permis la création de ces EPE. Le Conseil d'État a indiqué que même en sortant de cette expérimentation, PSL bénéficiait encore, sur la durée de cette ordonnance, des dispositions de cette ordonnance. C'est pourquoi les établissements qui souhaitent devenir établissements-composantes de l'université PSL peuvent le devenir jusqu'au 31 décembre 2028.

○ **Paris Schools**

Le Président souligne que ce point est en un lien avec les Paris Schools, car l'université PSL souhaite construire une Paris School of Arts avec toutes ces écoles d'art, une Paris School of Humanities, et ces écoles seront naturellement fondées à participer à ce dispositif.

Les Paris Schools sont une ambition majeure du programme de l'Université PSL. Elles vont permettre d'accroître la visibilité des formations, de la recherche dans les différents domaines, Humanités, Arts, Intelligence artificielle, dans les programmes transversaux. Ainsi, les programmes gradués de PSL, du Master au Doctorat, sont des piliers verticaux de PSL. Ils sont monodisciplinaires et sont portés par un ou deux établissements, voire trois. En parallèle, les Paris Schools sont des constructions horizontales, transversales d'une certaine manière. Ce sont des objets communs, que l'Université PSL construit de façon à rendre visibles ses offres de formation à l'international.

Il ne s'agit pas d'une fabrication à ressources constantes, mais à ressources croissantes, c'est un élément extrêmement important. L'objectif est d'aboutir à la construction d'un Bachelor international et d'un Master international. Tout de même, selon les Paris School, il s'agira de prendre le temps nécessaire pour arriver à la complétude des actifs qui les composeront.

La Paris School of Artificial Intelligence a été lancée en 2025. En 2026, sortira de terre la Paris School of Engineering, dont le Bachelor ingénieurs internationaux et décarbonation sera porté par les Mines et Chimie, opéré par les Mines à Sophia Antipolis. La Paris School of Engineering de PSL regroupe les trois écoles d'ingénieurs, ESPCI, Chimie Paris Tech PSL et Mines PSL.

D'autres projets arriveront à échéance avec des stratégies séquentielles.

Le vice-président délégué Arts et Humanités explique que les Paris Schools ont pour objectifs de renforcer la structuration interétablissement sur des thématiques fortes, la visibilité internationale par des partenariats stratégiques avec un tout petit nombre de grandes universités du niveau mondial de PSL. L'idée à terme est de proposer un Bachelor et un Master interdisciplinaires, interétablissement avec éventuellement un partenaire international pour des échanges d'étudiants, mais aussi la co-construction d'un certain nombre de diplômes. Les thématiques seront également des thématiques d'actualité, qui permettront la transformation sociétale.

Conseil d'administration

Leur modèle économique est original, avec une contribution de PSL, une contribution des établissements-composantes. Les Paris Schools ont été inscrites dans les priorités du COMP 100 % 2026-2030. Elles prévoient : des droits d'inscription progressifs ; des ressources propres, avec une politique partenariale, en particulier dans le cadre des programmes partenariaux fédérateurs qu'est en train d'élaborer le vice-président délégué Innovation, qui permettront de financer un certain nombre d'éléments de ces Paris Schools aussi; et enfin les revenus de la formation continue, parce qu'il s'agit évidemment d'un dispositif de formation initiale et de formation continue.

Leur déploiement se déroulera en trois phases : une phase d'élaboration des projets pour les futures Paris Schools (pas pour les deux qui existent déjà). Un grand nombre de rencontres et d'ateliers ont démarré en 2026. En 2026-2027, de nombreux ateliers sont prévus avec les communautés, d'une part pour communiquer sur les Paris Schools qui sont encore mal connues. Ensuite, un calendrier séquentiel de mise en place prévoit une première phase de structuration, de mise en évidence de ce qui existe déjà, de labellisation de ce qui peut être pris en compte comme élément constitutif de certaines des schools et une phase d'identification des partenaires internationaux, qui sont d'ailleurs des partenaires internationaux que PSL a déjà ou que les établissements ont déjà, donc avec lesquels il existe une bonne pratique du partenariat en formation ou en recherche.

Ensuite, la deuxième phase se divise en plusieurs étapes : l'ouverture d'un Master interdisciplinaire international et peut-être ce qui est le plus compliqué dans certains cas, en particulier comme la Paris School of Humanities, la cible ultime étant l'ouverture d'un Bachelor interdisciplinaire international.

Il présente les 7 projets de Schools :

Les Paris Schools : chantiers en cours

L'Université PSL envisage la création de 7 Paris Schools en fonction d'un calendrier séquentiel adapté aux différentes situations:

Active en 2025-2026:	- Paris School of Artificial Intelligence
Active à partir de 2026:	- Paris School of Engineering
À construire:	- Paris School of Arts* - Paris School of Humanities - Paris School of Governance - Paris School of Climate Change* - Paris School of Health*

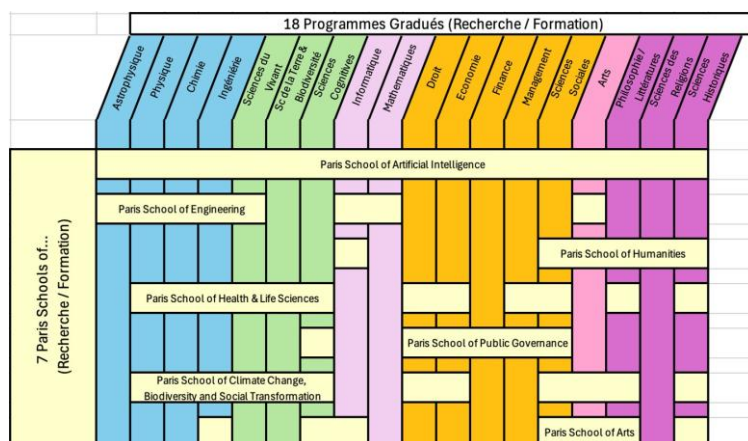
* Dénomination provisoire



Conseil d'administration

Puis, le diagramme suivant témoigne que les programmes gradués continuent d'exister.

Programmes Gradués / Paris Schools : pavage disciplinaire / dimension interdisciplinaire



Ils sont la base, le pavage disciplinaire de l'ensemble de l'Université PSL pour les formations graduées et pour la formation à la recherche. Ensuite, les Paris Schools transversal vient renforcer les programmes gradués et favorisent la partie potentiellement interdisciplinaire des programmes gradués.

Les Paris Schools sont une sorte d'image de la force interdisciplinaire de PSL et de la diversité des établissements.

Un administrateur croit comprendre que le Bachelor de la Paris School of Engineering, ou plutôt le Bachelor, n'est plus porté, comme précédemment supposé, par l'ESPCI, mais uniquement par Chimie Paris et les Mines.

Un administrateur confirme qu'il en est ainsi à ce stade, pour des raisons opérationnelles et géographiques, ils n'ont pas trouvé ensemble la manière pour l'ESPCI de contribuer aux deux premières années du Bachelor. Donc à ce stade, l'ESPCI a souhaité ne pas être associé à la communication du Bachelor, même s'il est espéré qu'au fur et à mesure que nous approcherons de la troisième année, laquelle a des options dont certaines sont très proches de ce que l'ESPCI peut proposer, il sera possible de faire réapparaître l'ESPCI dans les partenaires du Bachelor. Pour autant, le Bachelor est lancé, 45 étudiants et étudiantes sont inscrits, il ouvrira début septembre à Sophia Antipolis. Il souligne au demeurant que le Bachelor of Engineering n'est qu'une des dimensions de la School of Engineering. Ce n'est pas une réserve d'Indiens de l'ingénierie, c'est aussi une manière pour l'ingénierie de se connecter avec d'autres établissements de PSL, notamment avec le design, avec l'architecture et avec les grands projets spatiaux portés par l'Observatoire.

Conseil d'administration

Le Président ajoute qu'une Paris School regroupe plusieurs briques, notamment le Bachelor, mais également le Master et, il y a déjà un Master auquel contribue complètement l'ESPCI.

Un administrateur ajoute que plusieurs Masters sont concernés, dont certains sont portés par l'ESPCI.

Le Président précise que ces Paris Schools sont également toutes adossées à de grands programmes de recherche, qui les alimentent.

Un membre avec voix délibérative a une question relative au taux d'étudiants étrangers attendu dans ces diplômes. Il souhaite savoir si part spécifique est prévue pour les Français et les Françaises.

Le Président répond qu'aucun objectif de nationalité n'a été défini. Les formations se déroulent totalement en anglais, elles sont très internationalisées. Il signale que la Paris School of Artificial Intelligence regroupe 20 nationalités.

Le vice-président infrastructures numériques et convergence des SI précise tout de même qu'un objectif de 50 % d'internationaux est attendu pour le Bachelor IA.

Un membre avec voix délibérative s'interroge sur la place de l'ingénierie en écologie au sein de la Paris School of Engineering.

Un administrateur souligne que le Bachelor qui sera prochainement lancé sera dénommé : International Bachelor in Environmentally Engaged Engineering. De fait, les aspects écologiques ne seront pas ignorés. Ainsi, le programme même du Bachelor est construit à partir des objectifs du développement durable de l'ONU et chaque semestre est thématique à partir de l'eau, la santé, le risque. Pour autant, ce n'est pas un Bachelor en ingénierie du développement écologique *stricto sensu*. Il s'agit bien d'avoir une culture générale d'ingénieur qui intègre d'emblée tous ces aspects comme des contraintes, mais aussi comme des objectifs dans la formation. Et le vivant en fait partie, notamment à Sophia Antipolis, des personnes travaillent, y compris en sciences des matériaux, sur le vivant. Et la présence de Chimie, plus tard de l'ESPCI, et d'autres aussi assurera une liaison avec la biologie qui fait partie des disciplines enseignées dans le Bachelor.

Un membre avec voix délibérative signale que le diplôme de Sciences de la Vie et de la Terre de l'EPHE passe à partir de la rentrée en diplôme d'ingénieur en Analyse de gestion des données biologiques, dont de l'écologie.

○ **COMP**

Le Président aborde le COMP.

Conseil d'administration

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a décidé de mettre en place des Contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) à 100 %. Cela veut dire que les établissements discutent avec leurs tutelles ESR de leur stratégie à 5 ans, sur la totalité de leurs actifs et de leurs ressources, pas seulement les ressources venant de la subvention pour charge de service public, mais aussi des autres ressources propres.

Les universités sont donc lancées dans un processus long, d'une année à peu près, qui a commencé par un dialogue territorial avec le ministère, avec le rectorat, en vue de leur proposer une feuille de route vers le mois de juin.

PSL est une université de recherche intensive, et lorsque l'on consolide l'ensemble du budget de PSL, c'est la seule université qui présente 50 % de ressources propres. Néanmoins, ces ressources propres sont tout de même assez fragiles dans l'environnement incertain qui est le sien, puisque ce sont pour une grosse partie des appels à projets publics, ANR, France 2030. Or, si l'on fait l'hypothèse que ces sujets vont subir des chocs – ce qui n'est pas une hypothèse déraisonnable – il convient de réfléchir au modèle économique qui permettra de garantir la pérennité des actifs-clés de PSL, par exemple les programmes gradués ou les programmes de recherche, etc.

Ces COMP seront conduits à deux niveaux. Chaque établissement-composante membre de PSL et dépendant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – les sept établissements – négocie son propre COMP avec l'État, de façon à éviter des effets de vases communicants. En parallèle, PSL négocie son COMP à la fois pour PSL Siège, mais aussi pour l'ensemble de l'Université. Tout cela est évidemment imbriqué, puisque la présentation des COMP est organisée de la même manière, PSL Siège est présent dans les dialogues des établissements avec l'État, les établissements sont présents dans le dialogue entre PSL Siège et l'État, etc. Cette imbrication à deux niveaux est très importante et la stratégie vise que chacun puisse au moins conserver la subvention pour charge de service public de chaque établissement. Celle de PSL est assez mineure, elle représente moins de 10 % de ses ressources. Le reste, c'est l>IDEX ce sont des appels à projets, etc. Il est espéré obtenir plus. Par exemple, les Paris School sont positionnées dans le COMP de PSL, dont une partie des financements associés sont assurés par des ressources propres, mais il s'agit tout de même de demander à l'État, s'il considère que cette construction est utile à la société, qu'il contribue aussi en subventions pour charge de service public sur le résidu manquant. À cet effet, l'ensemble du COMP a été évalué par les coûts, par les dépenses, et non par les ressources.

Les diagnostics territoriaux de chaque établissement et celui de PSL sont désormais rédigés. Il s'agit maintenant de construire la feuille de route pour les cinq prochaines années, l'État ayant souhaité que les COMP soient adossés aux mandatures des présidents des établissements.

Il évoque ensuite l'immobilier de PSL. Faute de se voir affecter des locaux publics, l'Université PSL se voit obligée de payer des loyers pour assurer l'accueil des équipes,

Conseil d'administration

ce qui n'est pas souhaitable. C'est pourquoi l'Université PSL demande au titre du COMP des mètres carrés pour assurer la réparation de cette injustice flagrante pour une université de recherche de cette taille et de cette importance.

Un administrateur insiste sur le caractère stratégique du sujet des COMP. À la fin du processus, en novembre, chaque COMP devra être voté par le CA de l'établissement concerné. Ce point d'information était important. C'est une démarche nouvelle, potentiellement fragilisante pour les établissements, parce qu'au fond, même s'il reste des choses « soclées », tout est chaque fois remis en jeu et le COMP contractualise l'ensemble des budgets de tous les établissements. C'est donc vraiment un outil que le ministère se donne pour piloter au plus près les universités. Par ailleurs, l'avantage est qu'il y a un véritable dialogue en proximité avec le rectorat qui suit tout cela.

Chaque établissement s'en saisit de manière offensive et pas seulement en prospective. Il s'agit aussi pour faire un bilan de ce qui a été fait et de montrer que l'État doit nécessairement procéder à des ajustements. Cela est vrai sur l'immobilier de PSL, mais également sur un certain nombre de contraintes. Bon nombre de choses ont été faites à budget constant, comme c'est le cas avec les contributions au CPES, dans les Masters et les programmes gradués. L'État doit donc absolument se rendre compte que PSL et les établissements qui la composent, qui composent la première université française dans tous les classements, ont fait des avancées majeures doivent se voir attribuer des financements pérennes.

A contrario, cela pourrait impliquer un redéploiement des budgets des programmes de recherche, qui sont le cœur du socle de PSL, de l'IDEX, vers des soutiens aux formations, ce qui est crucial aux programmes gradués, y compris dans les postes administratifs qui les rendent possibles et qui sont maintenant dans le cœur de PSL.

Une personnalité qualifiée demande si les hypothèses prises sur les projets portés par France 2030 sont également discutées avec le SGPI de manière à ne pas être trop artificielles.

Le Président fait état d'une réunion avec Bruno Bonnell, le secrétaire général du SGPI. Le directeur de l'ENS-PSL, le directeur des Mines-PSL, les VP de PSL et lui-même et quelques autres étaient présents. Ils ont évidemment insisté sur les actifs financés sur les appels à projets France 2030 pour PSL, et l'incertitude porte sur France 2040. Il s'agit vraiment d'anticiper les risques futurs, y compris sur des choses qui pouvaient être considérées comme sanctuarisées. Il prend l'exemple des IDEX et rappelle que contrairement à ce qui était planifié en 2010, les intérêts des dotations non consommables seront toujours garantis pour les IDEX et les e-sites, mais ne le sont plus pour les LabEx et les IHU hors IDEX. Il convient donc d'être très offensif, d'aller voir en permanence les tutelles – y compris le SGPI, l'ANR, et l'Europe – discuter avec une stratégie offensive et en soulignant que l'Université PSL dispose également de ressources propres.

Conseil d'administration

Un membre personnalité qualifiée n'est pas particulièrement inquiet pour les IDEX, dont la nature même fait qu'ils pourront pourrir sans doute continuer à être portés. Sa question porte davantage sur des projets de type ANR (par exemple ExcellencES), où l'ampleur de l'investissement pour l'État est importante.

Le Président répond que l'État ne se prononce pas à date. Tout dépendra de 2027, d'où la notion d'incertitude radicale. Une stratégie d'anticipation est donc en cours de construction et va se poursuivre, selon une méthode qui prévoit plusieurs scénarios en fonction des chocs qui seront anticipés.

Une personnalité qualifiée demande quelle forme prendront les retours de l'État.

La directrice générale des services explique que la première feuille de route doit être rendue le 30 juin. Des ateliers seront organisés avec le rectorat sur les grands axes du COMP, relatifs à la recherche et l'innovation, la partie formation vie étudiante et la partie pilotage et soutenabilité budgétaire. Une prochaine rencontre avec le rectorat aura lieu au mois de septembre, suivie d'un nouveau dialogue avec l'ensemble des partenaires courant octobre. La feuille de route n° 2, définitive, sera ensuite soumise au vote du Conseil d'administration.

Une personnalité qualifiée se demande s'il est attendu que l'État valide cette feuille de route.

La directrice générale des services acquiesce. Le rectorat joue le rôle du représentant de l'État, les conseille et les challenge sur cette feuille de route. Le point crucial reposera sur le montant de subvention pour charge de service public qui sera accordé. Le rectorat transmettra la feuille de route à la DGCIP, qui fixera le montant de SCSP.

Le Président souligne que ce processus itératif nécessite beaucoup de travail en amont. Des dialogues territoriaux ont permis de présenter la stratégie à cinq ans avec l'ensemble des partenaires (PSL et établissements). Les ateliers ont ensuite été mis en place, avec les vice-présidents et les équipes de PSL.

Un administrateur a le sentiment que le paysage de l'enseignement aujourd'hui suit plus ou moins aujourd'hui l'évolution que le paysage de recherche a subie auparavant. Ainsi, désormais, pratiquement les seuls moyens de financer une recherche, ce sont soit les appels à projets, ERC, ANR, soit les contrats avec l'industrie. Si ces modes de financement sont positifs, il est regrettable qu'ils soient venus pratiquement les seuls moyens de financer la recherche. Or il semblerait que l'enseignement soit en train de connaître le même sort. Aussi craint-il l'engrenage qui conduirait l'université à devoir négocier chaque point. Aujourd'hui, un chercheur passe pratiquement la moitié de son temps à faire autre chose que de la recherche. Il s'inquiète du plan sur le long terme pour l'enseignement.

Le Président considère que les stocks de formation sont garantis. C'est pour les nouveaux projets que la question des ressources propres se pose et que celle des

Conseil d'administration

ressources de l'État risque d'être légère. Mais toutes les formations existantes, toute la masse salariale, tout ce qui existe déjà ne sera pas renégocié.

Un administrateur explique qu'aujourd'hui, la situation financière de tous ne permet pas de créer de nouveaux parcours ou de nouvelles formations internationales sans que celles-ci ne soient au démarrage autofinancées. Pour autant, tout le monde monte tout de même largement au créneau pour essayer de défendre la subvention pour charge de service public voire plus. Pour créer aujourd'hui de nouvelles formations, il faut trouver des ressources, mais dans le même temps, pour le long terme, il faut défendre le financement public. La trajectoire est sûrement de trouver un équilibre entre les deux. Ce n'est pas seulement une question d'argent, mais ce sont aussi des choix politiques.

Le Président insiste à nouveau sur le fait que le stock actuel de formations n'est pas menacé.

Un membre avec voix délibérative entend la remarque. Tout de même, il s'inquiète du message envoyé à l'État si, demain, tel pourcentage d'étudiants étaient formés sur des ressources propres, estimant que cela constituerait le début d'une dérive.

Le Président assume totalement le financement par droits d'inscription progressifs en fonction des revenus des familles, pour des motifs d'équité plus que d'efficacité. Ce n'est toutefois pas ce qui permettra de financer les formations, simplement de maintenir de bonnes dotations par étudiant. Il rappelle au demeurant que les dotations par étudiant sont quatre fois plus élevées dans les filières sélectives que dans les filières non sélectives. De fait, l'Université PSL a la chance d'avoir quatre fois plus de dotation par étudiant que les autres. Il faut s'employer à les maintenir, ce qui implique d'aller chercher des fonds propres, des ressources propres et de l'apprentissage.

I. COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approbation des comptes rendus des Conseils d'administration de l'Université PSL du 12 mars 2026 et du Conseil d'administration extraordinaire du 28 mai 2026.

Le Président invite les administrateurs à formuler leurs remarques concernant ce compte rendu.

Le compte rendu du conseil d'administration de l'Université PSL du 12 mars 2026 et le Compte rendu du conseil d'administration extraordinaire du 28 mai 2026 sont adoptés à l'unanimité.

II. POINTS DÉLIBÉRATIFS

A. Gouvernance

➤ A1. Approbation de la lettre d'orientation budgétaire (LOB) :

Le directeur général des services adjoint rappelle que la lettre d'orientation budgétaire doit venir nourrir le débat d'orientation budgétaire, qui a déjà commencé lors des précédentes réunions du Conseil d'administration. Le projet de lettre d'orientation budgétaire a été remis aux administrateurs en amont de cette séance. Comme l'an passé, la LOB se rattache au projet stratégique de l'Université, dans le contexte de l'élaboration du COMP.

Concernant la construction budgétaire, le projet stratégique et l'intégration des nouveaux établissements sont des éléments qu'il convient d'envisager pour 2027. L'Université se développe dans ce contexte d'incertitudes inédit : le scepticisme à l'égard des financements publics de l'ESR, la compétition des institutions privées et un contexte de réduction des dépenses publiques défavorable au financement de l'ESR. Face à cela, une réflexion s'est engagée au niveau de PSL quant à la stratégie à adopter pour faire face à cette situation, notamment en préservant les actifs existants structurés au niveau de l'Université et en développant de nouvelles stratégies de financement, ceci par la diversification des ressources propres et par une véritable réflexion sur le modèle économique de l'Université.

Cette LOB insiste sur le fait que les ressources propres n'ont pas du tout vocation à se substituer aux subventions pour charge de service public, mais à constituer un effet levier. Le processus se base sur une méthode de dialogue stratégique avec les composantes de PSL et s'articule avec le COMP. Un calendrier réglementaire de l'élaboration de la LOB est défini jusqu'au vote du budget qui s'opère en décembre.

2. La situation budgétaire de PSL : approche agrégée

• Les ressources humaines

ETPT	Totaux
Enseignants chercheurs, chercheurs enseignants	2794
Élèves fonctionnaires stagiaires	825
BIATSS	2526
Totaux	6145

• Le budget patrimonial

Agrégats	BI2026
CAF	3,7M€
Niveau FDR	166,3M€
Niveau de Trésorerie	214,1M€

• Le budget de gestion

CP	BI2026
Fonctionnement	223 M€
Investissement	82,9M€
Personnel	435,8M€
Totaux	742 M€

La recherche représente 41 % du budget total agrégé et la formation 26 % de ce budget. L'immobilier pèse 16% du total des dépenses.

L'ordre de grandeur est comparable aux autres universités françaises de recherche intensive.

Agrégation des données des BI2026 des composantes

Conseil d'administration

Le tableau ci-dessus présente une approche agrégée de la situation budgétaire de PSL. Il donne une vision de la totalité des effectifs en ETPT, équivalents temps plein travaillés, du budget de gestion – dont l'ordre de grandeur de 740 millions d'euros est comparable à celui des universités de recherche intensive de type Sorbonne U ou Université Paris Cité – présente les grands agrégats, dont la CAF, le niveau de fonds de roulement agrégé et le niveau de trésorerie agrégée.

Ensuite, la typologie des financements fait apparaître une spécificité forte de l'Université PSL, la part des ressources propres (52 %).

2. La situation budgétaire de PSL : approche agrégée

• La typologie des financements

	Montant BI2026	Pourcentage
Subvention pour charge de service public	331,2M€	48%
Ressources propres		52%
Autres financements de l'Etat	65,4M€	11%
Autres financements publics	150,0M€	15%
Fiscalité affectée	1,1M€	0%
Autres recettes propres	147,8M€	26%
TOTAL	695,6M€	100%

Spécificité : 52% de ressources propres

• Un enjeu de soutenabilité

La situation financière des établissements apparaît de plus en tension du fait de chocs exogène (non-compensation des mesures salariales, GVT, baisse des dotations...) et malgré les efforts budgétaires importants consentis.

9 établissements sur 13 ont voté un budget en déséquilibre au BI 2026.

Agrégation des données des BI2026 des composantes

9

Cette LOB insiste sur les enjeux de soutenabilité forts pour l'Établissement, où 9 établissements sur 13 ont voté un budget initial en déséquilibre au BI 2026. L'indication serait à peu près identique si nous devions évoquer les comptes financiers de ces mêmes établissements. La situation financière est objectivement sous tension, en raison de différents facteurs : les non-compensations de certaines mesures, le GVT et les baisses de dotation affectant certains établissements, qui doivent consentir ou ont déjà consenti à des efforts budgétaires importants.

Il présente ensuite les mêmes tableaux pour PSL Siègne.

Conseil d'administration

La situation budgétaire de « PSL siège »

• Les ressources humaines

ETPT	Totaux
Enseignants chercheurs, chercheurs enseignants	56,6
BIATSS	247,1
Totaux	303,7

• Le budget de gestion

CP	BI2025
Fonctionnement	90,4M€
Investissement	3,9M€
Personnel	21,7M€
Totaux	110,5 M€

• Le budget patrimonial

Agrégats	BI2026
Charges	104,5M€
Produits	103,3M€
Résultat comptable	-1,1M€

Non inscription du solde du versement du COMP

Spécificités du budget de PSL siège (part des reversements, enveloppe de MS...)

Agrégation des données des BI2026 Université & FCS
PSL

10

L'agrégation de l'Université et des données financières de la fondation PSL donnent une vision « complète ». Le budget de gestion s'établit à près de 110 millions d'euros, tandis que le budget patrimonial en charges et en produits affiche un résultat comptable déficitaire pour PSL Siège, mais lié à l'impossibilité d'inscrire le solde du versement du précédent COMP.

La situation budgétaire de « PSL siège »

• La typologie des financements

	Montant BI2026	Pourcentage
Subvention pour charge de service public	7,0M€	6%
Ressources propres	94%	
Autres financements de l'Etat	62,0M€	56%
INDEX	26,9M€	24%
Autres financements publics	4,1M€	4%
Fiscalité affectée	0,1M€	0%
Autres recettes propres	11,4M€	10%
TOTAL	71,4M€	100%

La SCSP représente 9% des ressources totales, l'INDEX 30%.

Agrégation des données des BI2026 Université & FCS
PSL

• Un enjeu de soutenabilité

Ratio de soutenabilité budgétaire	BI2026	Seuil
Trésorerie en nombre de jours	196	30
FDR en nombre de jours	107	15
Poids des charges de personnel	23%	83%

Ces ratios n'apparaissent pas pertinents au regard des spécificités du budget de PSL Siège (poids des reversements aux établissements et importance des financements par appels à projets). L'enjeu de soutenabilité budgétaire est d'abord celui de la pérennité des activités de « PSL siège » au regard du poids des financements à durée limitée.

Ce même tableau sur la typologie des financements montre que la subvention pour charge de service public représente 9 % des ressources, l'INDEX étant la principale. Apparaissent sur la droite les enjeux de soutenabilité « réglementaires », ceux que demande le rectorat en termes de trésorerie en nombre de jours, de fonds de roulement en nombre de jours, le poids des charges de personnel.

Il aborde les orientations budgétaires :

Conseil d'administration

3. Les orientations budgétaires

3.1. Consolider les « socles communs » faisant la spécificité de PSL

Cœur
d'activité

1. Cœur académique : Paris Schools, PhD tracks & CD, Grands programmes de recherche, programmes gradués, premier cycle
2. Qualité de vie et d'études, développement du sentiment d'appartenance : services de soutien à la vie étudiante
3. Visibilité extérieure de PSL
4. Développement des ressources propres
5. Poursuite des démarches de mise en synergie, coordination ou mutualisation des activités de service (selon les cas)
6. Stratégie immobilière
7. Conditions favorables au travail entre les établissements (dimension « horizontale » de PSL)

La construction des équilibres financiers pour chacune de ses finalités doit s'envisager dans une perspective pluriannuelle.

La recherche de l'équilibre financier doit s'appréhender différemment selon les objets et prendre en compte systématiquement les coûts d'amorçage

Les principales Paris Schools actuellement en développement sont les suivantes :

- Paris School of AI
- Paris School of Engineering
- Paris School of Health and Life Sciences
- Paris School of Climate Change and Biodiversity
- Paris School of Humanities
- Paris School of Arts
- Paris School of Public Governance

13

Le président a déjà souligné l'accord entre tous les chefs d'établissement pour préserver et consolider les socles qui font la spécificité de PSL, son cœur d'activité, exposé en sept points.

Il rappelle les principales Schools en développement et en discussion. Il rappelle que l'augmentation et la diversification des ressources comprend à la fois le développement des frais d'inscription progressifs, les enjeux en termes de recettes issues du mécénat et des alumni et la formation continue. Il souligne en outre que la Fondation PSL discute pour accueillir de nouvelles fondations abritées, avec Malaquais et l'INSP.

3.3. Coordonner le développement des initiatives et accompagner les convergences

Accompagner les évolutions de l'offre de formation

- Continuer à favoriser la **coopération des établissements composantes**
- **Consolider l'offre de formation existante** et veiller à sa soutenabilité

Les programmes gradués de PSL rassemblent les niveaux master et doctorat, à travers tous les établissements-composantes de PSL. Leur fonctionnement nécessite un budget alloué à chacun des programmes gradués, pour un montant d'environ 1.2M€ annuels, à quoi s'ajoutent les contrats doctoraux, les PhD-tracks, et un certain nombre de dispositifs de soutien à l'activité de formation par la recherche, comme les professeurs attachés et les scientifiques invités. Un budget triennal a été établi pour la période 2025-2028.

L'évaluation à mi-parcours en 2026, pilotée par l'Agence nationale de la Recherche (ANR), du programme SFRI finançant les programmes gradués (2019-2029, 20M€) s'est avérée très positive.

- Poursuivre le **développement de cursus innovants**
- Œuvrer au **déploiement des Paris Schools**
- **Réduire les inégalités d'accès aux filières sélectives.**

16

Les programmes gradués de PSL participent du cœur académique. Le programme SFRI, qui finance en grande partie ces programmes gradués, a fait l'objet d'une évaluation très positive cette année. La question de la suite qui sera donnée à ce financement se pose néanmoins, SFRI s'arrêtant en 2029.

Conseil d'administration

3.3. Coordonner le développement des initiatives et accompagner les convergences

Favoriser la recherche et l'innovation :

Le rôle essentiel de PSL est double :

- Promouvoir et aider à financer la recherche à risques pour encourager les innovations de rupture
- Construire une pluridisciplinarité fondée sur une complémentarité des compétences disciplinaires

Pour cela, PSL s'appuie sur différents dispositifs et projets, dont les :

- **Programmes gradués**
- **Contrats doctoraux** (77 - cible de la trajectoire, ce qui représente un financement de 9,9M€) : enjeu de négociation avec le Ministère
- **PhD-tracks** (actuellement au nombre de 7 PhD-tracks par an)

Sous réserve de soutenabilité, l'objectif est de maintenir et renforcer les autres dispositifs de soutien à la recherche : chaires de professeurs juniors, professeurs attachés, visiting fellows, junior fellows, AI fellows...

En 2025, PSL a lancé 14 **Grands Programmes de recherche** (plus 4 programmes d'amorçage), dont le but est de promouvoir la recherche à risque, la recherche interdisciplinaire, ainsi que les synergies entre les établissements-composantes.

Le budget alloué à ces Grands Programmes (durée : 5 ans) provient des dotations issues des anciens labex et correspond à environ 7.5M€ annuels.

17

Sur la recherche, il rappelle les dispositifs et les projets qui font aussi le cœur de PSL : les programmes gradués parce qu'ils ont une partie recherche, les contrats doctoraux, bien sûr, financés pour moitié par les ressources propres IDEX et pour moitié par le rectorat, le dispositif des PhD Tracks et les autres dispositifs tels que les chaires de professeur juniors et les professeurs attachés.

À ce titre, 14 grands programmes de recherche ont été lancés l'année précédente, assortis d'un budget conséquent de 7,5 millions d'euros annuels. Ces programmes sont un vrai succès.

3.3 Coordonner le développement des initiatives et accompagner les convergences

Favoriser la recherche et l'innovation :

- **Enjeu d'attractivité pour le recrutement** des enseignants et chercheurs: Innover par rapport aux solutions proposées afin de répondre au plus proche aux besoins exprimés
- **Réflexion stratégique sur les grandes priorités scientifiques** de PSL
- **PariSanté Campus** : contribuer à faire de PariSanté Campus un pôle d'excellence (recherche, formation, innovation) en Santé numérique (IA)
- **Consolider l'écosystème de l'Innovation** (Services valorisation, incubateurs, Armines, Instituts Carnot...) via les actions engagées dans le cadre du Pôle universitaire d'innovation

Chaires de Professeur Junior

PSL a obtenu 3 CPJ en 2023, 3 en 2024 et 5 nouvelles en 2025 :

5 nouvelles sont demandées

- Information, économie, données et IA (IED-AI)
- Intelligence artificielle et transformations économiques et sociales à une échelle globale
- Techniques d'IA et apprentissage pour l'analyse et interprétation des données de caractérisation structurale des matériaux et de la matière molle (SoPhys-AI)
- Apport des missions spatiales à la caractérisation des systèmes étoilés-(exo)planètes
- Soutenir une transition efficiente de la logistique par l'intelligence artificielle

18

D'autres enjeux sont évoqués, parmi lesquels les demandes de chaires de professeur juniors.

Conseil d'administration

Pour 2027, de nouveaux enjeux auront trait à l'innovation et à la recherche partenariale :

3.3. Coordonner le développement des initiatives et accompagner les convergences

Innovation et recherche partenariale :

- Déploiement guichet commun et dispositif orientation associé
- Intégration progressive Instituts Carnot, avec création Carnot PUI PSL
- Renforcement du soutien technique (ingénieurs prototypage et PoC)
- Lancement des programmes fédérateurs de recherche.

Des **programmes fédérateurs** vont être constitués en lien avec les filières thématiques (ex Chimie durable, énergie durable, méthodes quantiques...) développées par le Pôle Universitaire d'Innovation (PUI) et les Instituts Carnot

Renforcer les actions en faveur de la responsabilité sociale et environnementale :

- **Excellence ouverte** : s'ouvrir davantage à la **diversité** en améliorant l'égalité d'accès tout en préservant l'exigence d'excellence de PSL
- Mettre en place la stratégie de l'université sur la **transition environnementale** (via notamment les schémas DD&RS)
- Lancer le programme « **Change Makers** » afin de former des leaders capables de transformer la société

19

La reconfiguration des Carnot impacte beaucoup cet écosystème. Un projet ambitieux vise le lancement de programmes fédérateurs en recherche partenariale, basés sur des filières thématiques qui impliqueront les différents établissements de PSL. Enfin, l'évaluation du Pôle universitaire d'innovation s'est très bien passée et s'ancre véritablement dans cette perspective de développer l'innovation, notamment la recherche partenariale.

Il poursuit avec la place de PSL sur la scène mondiale :

3.3. Coordonner le développement des initiatives et accompagner les convergences

Asseoir la position de PSL sur la scène mondiale :

Il s'agit de poursuivre l'effort de **rationalisation et de renforcement stratégique des partenariats** avec des institutions internationales de renom.

- Développer de **nouveaux partenariats forts** avec les meilleures universités mondiales : Campus de PSL à Sao Paulo, Rice University (BOE), Humboldt / Liban
- Asseoir le **PSL Global seed fund** afin de soutenir l'amorçage de projets internationaux de grande ampleur
- Renforcer la place de PSL au sein **des réseaux d'excellence universitaire** européenne : La Guilde, Université EELISA
- Organiser la **mobilité internationale** des chercheurs et étudiants de l'université (mise en place d'un consortium pour les mobilités doctorales Erasmus +)
- Travail sur le contenu et la forme juridique des partenariats du siège et leur articulation avec les accords d'établissements

l'Université PSL et l'Université de São Paulo (USP) ont décidé de créer un **Institut Universitaire conjoint USP-PSL**, adossé à une structure institutionnelle commune au Brésil. Son ambition scientifique repose sur deux grands axes prioritaires : santé et ingénierie, avec une attention particulière portée aux transitions environnementales, aux thérapies avancées et à l'économie circulaire. Au sein de l'axe ingénierie, l'économie circulaire constitue aujourd'hui le domaine le plus avancé.

20

L'année 2026 a vu le lancement de l'Institut universitaire PSL avec l'Université de Sao Paulo. Inauguré cette année, il prendra réellement corps à partir de l'année prochaine.

Conseil d'administration

Des discussions sont également en cours pour créer de nouveaux partenariats. Certains sont en préparation, d'autres sont déjà actés, d'autres encore vont arriver, par exemple avec le Liban.

Des dispositifs comme le Global Seed Fund financent l'amorçage de projets de recherche, les réseaux d'excellence (EELISA et The Guild).

Vient ensuite la stratégie immobilière :

3.3. Coordonner le développement des initiatives et accompagner les convergences

Définir une stratégie immobilière commune :

- L'Université PSL se caractérise par une **occupation multisite**, avec des ramifications autour de Paris ou dans d'autres régions.
 - De nombreux travaux ou projets de travaux – construction ou rénovation – sont engagés par les établissements.
 - Les dépenses immobilières représentent **15% du budget agrégé 2026** (soit 112M€) et les volumes financiers engagés sont susceptibles de fragiliser l'équilibre économique des établissements
 - L'objectif de PSL à terme est de **créer deux campus ouverts** sur la ville : Dauphine PSL et la Montagne Sainte-Geneviève (pour info : accueil par PSL du symposium européen 2027 sur les campus urbain)
- Un travail de **définition de la stratégie commune** doit être effectué afin de répondre aux besoins (SDI / SPSI).
- Il s'agit d'**envisager des opérations immobilières communes et de consolider la durabilité des projets immobiliers** des établissements.

La situation de « PSL Siège » :

- PSL Siège ne dispose pas de locaux affectés dont il est propriétaire (exception Amyot)
 - Le coût global des locations –maintenance et entretien inclus - apparaît très élevé : 5M€ par an
 - Les capacités d'accueil des différents locaux existants atteignent leurs limites
- La recherche de locaux affectés par l'Etat, la vente ou à défaut la location d'un bien constituent une priorité.

C'est un enjeu commun à tous les établissements, une vraie préoccupation, parce que cela implique un volume de dépenses, souvent une recherche de locaux qui concerne tout le monde, un objectif commun de créer de véritables campus. Puisque PSL est une université parisienne, il faut être identifié et s'inscrire sur le territoire de Paris, notamment autour de la Montagne Sainte-Geneviève ou autour de Dauphine. C'est pourquoi il convient de définir une stratégie commune pour les établissements.

Il attire ici l'attention des administrateurs sur la partie droite du document, qui se concentre sur PSL Siège. PSL Siège ne bénéficie pas de locaux affectés, il doit donc louer un certain nombre de sites qui sont finalement une dépense non productive. La future évolution de cette situation figure au cœur du schéma de stratégie immobilière.

Conseil d'administration

Enfin, PSL, c'est coordonner des initiatives et des convergences :

3.3. Coordonner le développement des initiatives et accompagner les convergences

Poursuivre les chantiers de convergence :

- Les systèmes d'information
- Le renforcement de la sécurité information
- Une démarche GPEEC pour l'Université PSL
- Des pistes de mutualisation pourraient être envisagées autour des fonctions pour lesquels des gains en termes d'efficacité, d'agilité, d'économies seraient significatifs.
- Une réflexion sur l'évolution du pilotage du SMS politique documentaire est engagée

• Développement des services mutualisés supports

Service mutualisé support (SMS)	Etablissement porteur
Vie étudiante - Logement	Université PSL
Vie étudiante - Santé	Université PSL
Vie étudiante - Welcome desk étudiant	Université PSL
Vie étudiante - Sport	Dauphine PSL
Centre d'innovation pédagogique	Dauphine PSL
Service d'accompagnement aux AAP	ENS PSL
Ecole interne	Dauphine PSL
Welcome desk enseignant	Université PSL
Pétrel	ENSCP PSL
Politique documentaire et Science ouverte	Université PSL
Centre de langue	Mines PSL

Parmi les services mutualisés à l'étude, on peut citer le SMS Archivage ou Egalité des chances

21

Au-delà des travaux sur les systèmes d'information, sur les SMS (services mutualisés supports), il attire l'attention des administrateurs sur la démarche de vision prévisionnelle des emplois qui s'établit cette année au niveau de l'Université.

Pour conclure, il rappelle que les intentions budgétaires ne sont évidemment pas constitutives d'un budget figé. L'important pour PSL est d'être réactive, de conserver une souplesse et une réactivité.

Une personnalité qualifiée s'étonne du nombre de SMS et souhaite savoir qui porte ces services.

Le directeur général des services adjoint répond que l'idée est de faire porter les SMS mutualisés supports par des établissements-composantes et parfois par PSL-Siège. La plupart du temps, tout le monde participe, mais le service porteur est dénommé « opérateur ». Ainsi, Dauphine est l'établissement opérateur de l'école interne, tandis que l'ENS est celui du service d'appels à projets.

La directrice générale des services répond sur la question des emplois. PSL Siège est dans une situation particulière, dans la mesure où sa subvention pour charge de service public ne permet de financer que dix postes de support administratif. Tout le reste relève de contrats doctoraux. Pour autant, il n'est évidemment pas possible de faire tourner l'université avec ces dix postes. Les autres emplois sont donc financés sur des ressources propres, les appels à projets, l>IDEX, etc.

Des personnels œuvrent donc dans le cadre de SMS : un certain nombre sont dans des directions mutualisées telles que la Direction des systèmes d'information ou PSL Valorisation, qui travaillent pour l'ensemble des établissements-composantes. Enfin, un certain nombre d'emplois se trouvent dans les établissements pour soutenir le bien

Conseil d'administration

commun PSL, que ce soit du support sur les programmes gradués ou sur d'autres grands axes politiques des dispositifs de l'Université.

Une personnalité qualifiée souhaite savoir si ces ratios sont normaux ou atypiques.

De son expérience, la directrice générale des services évoque des ratios normaux.

Le Président signale qu'une grande partie de ces agents sont affectés à des services supports ou directement aux établissements. La fragilité du système provient du fait que beaucoup d'emplois sont adossés aux appels à projets que PSL a gagnés. Ce sont donc des emplois dont la durée est déterminée par la durée du contrat correspondant : il faut veiller à ne pas avoir d'emplois en CDI financés par des ressources propres obtenues grâce à des appels à projets remportés. Pour autant, l'Université souhaite pérenniser les emplois des personnes recrutées sur les appels à projets. C'est un travail qui est en cours.

Un membre avec voix délibérative a appris récemment que toute CPJ pourvue en 2026 devrait être gagée par le non-remplacement d'un départ d'enseignant-chercheur. Si tel est bien le cas, il souhaite connaître la réaction de PSL à ce propos. Ensuite, il relève un souci de convergence des systèmes d'information sur 365, alors que l'idée était pour mettre en œuvre le mouvement inverse. Il souhaite vérifier ce qu'il en est.

Le vice-président infrastructures numériques et convergence des SI répond sur la deuxième question. La position actuelle est d'utiliser les outils aujourd'hui disponibles. Pour autant, cela ne signifie pas que ces outils seront conservés *ad vitam aeternam*. En effet, le coût de transition vers d'autres outils est élevé.

Un administrateur confirme des convergences vers les systèmes de scolarité HELISA, mais cela ne vise pas MS 365. Dauphine cherche un chemin pour sortir de MS 365, mais cela pose des problèmes de coûts de passage et surtout de gros problèmes de sécurisation. 365 a de nombreux défauts, mais a l'avantage d'être un package sécurisé avec des ensembles qui se parlent correctement. Il convient donc de définir une trajectoire.

Un administrateur argue que la loi américaine est une forme d'insécurité.

Un autre administrateur en convient, se pose toutefois la difficulté liée aux nombreuses cyberattaques.

Le Président répond sur les CPJ. La circulaire relative aux CPJ a été interprétée de manière erronée. En réalité, l'obtention d'une nouvelle CPJ n'était pas conditionnée au non-remplacement d'un enseignant-chercheur parti à la retraite. Par ailleurs, le salaire socle de 55 000 € est versé à vie à la CPJ y compris après sa titularisation. Afin de pouvoir demander trois CPJ supplémentaires, trois contrats doctoraux placés sous plafond 1 n'ont pas été remplacés, en échange de quoi trois emplois de contrats

Conseil d'administration

doctoraux ont été recréés sur les ressources propres, ce qui a permis de demander des CPJ, qui ont été obtenues.

Il est procédé au vote de la LOB. Le conseil d'administration émet un avis favorable à la majorité, avec 7 voix contre et 1 abstention.

➤ **A2. Approbation de la création et des statuts de l'association EELISA**

La directrice adjointe des relations internationales présente ce point.

Création d'une entité légale (AISBL) pour EELISA

- Attente forte de la Commission européenne pour les alliances universitaires
- > Démontrer la pérennité et la maturité institutionnelle d'EELISA
- Renforcer les perspectives d'accès aux futurs financements européens
- Modèle déjà adopté par de nombreuses alliances européennes (AISBL)

Quel impact pour PSL ?

- ✓ Aucun droit d'entrée ni cotisation spécifique ("fees")
- ✓ Coûts de création et de fonctionnement couverts par le financement EELISA actuel
- ✓ Possibilité de disposer d'une représentation à Bruxelles
- ✓ Pas de transfert de compétences des établissements vers l'AISBL

Quelle ambition ?

- Créer un outil léger au service de l'alliance.
- Consolider les financements européens futurs.
- À terme, développer une plateforme de services mutualisés (montage de projets, recherche de financements européens, soutien aux initiatives communes).



Il existe actuellement plus de 70 universités européennes. Elles façonnent l'environnement de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en Europe depuis plusieurs années maintenant et de plus en plus. Université PSL est engagée au sein de cette université européenne EELISA, depuis 2020 et dans une deuxième phase de financement depuis fin 2023, qui se termine dans près d'un an.

La Commission européenne demande à toutes les universités européennes de démontrer leur robustesse et leur capacité à être soutenable dans la durée. Pour y répondre, les universités européennes sont très fortement incitées à créer des entités légales. Aujourd'hui, 13 universités européennes se sont déjà dotées d'une entité juridique – et PSL suit bien évidemment ce mouvement – en particulier des AISBL qui sont des associations de droit belge. C'est le statut le plus plébiscité parmi les alliances qui se sont déjà prononcées sur le sujet. Un groupe de travail qui fonctionne au sein d'EELISA depuis longtemps, a épluché, benchmarké et est arrivé à des conclusions.

Les discussions de PSL avec ses partenaires d'EELISA sur le sujet sont nourries. On arrive aujourd'hui à des statuts stabilisés, qu'il est possible de faire passer par toutes les instances des universités, puisque c'est naturellement le process pour créer une entité légale.

Conseil d'administration

Il ne s'agit pas de recréer une sorte d'IDEX européen, de transférer des compétences ; il s'agit simplement de démontrer la robustesse et la capacité à être soutenable dans la durée. Ce sera une condition pour emporter les prochains appels à projets, les prochains financements d'EELISA.

Le financement se termine dans un an. Une phase de transition va se préparer très prochainement, avec un financement bridge de deux ans. Cela implique de démontrer que ces statuts existent et que la suite a fait l'objet de réflexions.

Elle affirme qu'il n'est pas prévu de coûts sur des ressources propres de PSL avec 50 000 ou 100 000 euros par an de cotisation. Les coûts d'entrée sur la mise en place de ces statuts sont couverts et complètement intégrés dans la deuxième phase de financement d'EELISA. La création est envisagée a minima pour répondre aux exigences, avec pour ambition de développer une plateforme de services qui aidera véritablement à déposer des projets en consortium. Avec dix universités en Europe qui travaillent ensemble depuis six ans maintenant, cela donne une capacité à déposer des projets, que ce soit en formation – puisque c'est un financement ERASMUS, donc il est évidemment question d'internationalisation des formations – mais aussi en innovation et, de manière plus subsidiaire, en recherche.

L'ambition est donc également d'être en mesure de répondre à des AAP et donc de participer à cette soutenabilité financière.

Il est procédé au vote. Le conseil d'administration émet un avis favorable à l'unanimité.

➤ A3. Approbation de l'amendement de la Charte informatique de PSL-Siège.

La directrice générale des services présente la mise à jour de cette Charte qui vise la mise en place de solutions de sécurité informatique, notamment la double authentification qui améliore la sécurité des comptes, et la limitation des quotas sur les envois de mails.

Un membre avec voix délibérative souhaite que l'on mette des balises sur la politique des outils. Cette charte informatique aurait été l'occasion d'afficher une volonté de réfléchir à un retrait des outils 365 à l'échelle de PSL Siège. Aussi votera-t-il contre cette charte.

Il est procédé au vote. Le conseil d'administration émet un avis favorable à la majorité, avec 7 voix contre.

Conseil d'administration

B. Formation et recherche

➤ **B1. Désignation de François-Xavier Coudert et Isabelle Saint-Martin en tant que référents intégrité scientifique (RIS) de l'université PSL ;**

Référents Intégrité Scientifique de l'Université PSL: proposition d'un binôme Sciences-Lettres

François-Xavier COUDERT
Directeur de recherche au CNRS
Institut de Recherche de Chimie Paris
Professeur attaché à l'ENS-PSL

Isabelle SAINT-MARTIN
Directrice d'études à l'EPHE-PSL
Historienne de l'Art
Co-RIS de l'EPHE-PSL



Le Président propose la nomination d'une professeure dans les Humanités et d'un professeur en Sciences expérimentales, en l'espèce la chimie.

Le vice-président délégué Arts et Humanités explique qu'à la suite de la démission pour raisons personnelles de David Ettinger, une discussion a été menée avec Isabelle Saint-Martin, directrice d'études à l'École pratique des Hautes-Etudes et membre d'un binôme de RIS de l'École Pratique des Hautes-Etudes PSL, et François-Xavier Coudert, directeur de recherche au CNRS, chercheur à Chimie Paris et professeur attaché à l'ENS PSL.

Il indique qu'il était nécessaire d'avoir cette approche double sciences expérimentales/sciences humaines et sociales afin de répondre aux défis que représentent le plagiat et l'essor de l'intelligence artificielle, qui sont des enjeux certes communs nécessitant toutefois des traitements différents selon les disciplines.

Il rappelle que le rôle des RIS consiste à proposer une coordination, une diffusion, un échange sur les bonnes pratiques et à traiter les affaires qui relèvent clairement de PSL, c'est-à-dire celles qui concernent les CPJ plus particulièrement, ainsi que les doctorants, puisque ces derniers se voient délivrer un diplôme PSL.

Ces deux candidats ont une approche et des compétences complémentaire : tandis qu'Isabelle Saint-Martin a déjà cette expérience de RIS au sein d'un binôme sciences humaines/sciences expérimentales dans un établissement, François-Xavier est très investi dans la question de l'intégrité scientifique, qu'il faut évidemment distinguer de

Conseil d'administration

la déontologie comportementale, celle-ci étant également traitée mais sous une autre forme. Des liens se sont déjà noués avec le Collège doctoral et en particulier avec Christian Lorenzi.

Tout leur travail est donc préparé et ils prévoient une réunion des RIS des établissements à la rentrée, en septembre-octobre.

Un membre avec voix délibérative salue des candidatures de grande qualité. Il regrette toutefois qu'il n'y ait pas de positionnement affiché vis-à-vis du rapport à la vérité, aux fake news et à l'intelligence artificielle. Il aurait aimé avoir leur vision à ce propos. Ensuite, avec un peu d'espoir et d'optimisme, il pose la question de la nomination d'un comité d'éthique à PSL sur les grandes questions, typiquement l'évolution du monde. Une université comme PSL mérite de se donner ce genre d'ambition de responsabilité vis-à-vis d'un certain nombre de choses.

Le Président le remercie et comprend ces remarques. Il propose d'inviter Mme Saint-Martin et M. Coudert dans un prochain CA, pour exposer leurs professions de foi.

Un membre personnalité qualifiée souligne que leurs lettres de motivation jointes au dossier expliquent le sens de leur candidature.

Il est procédé au vote. Le conseil d'administration émet un avis favorable à l'unanimité.

➤ **B2. Approbation de l'offre de formation de l'Université PSL pour 2026/2027**

Alexandre Allauzen, vice-président Affaires académiques, formation et attractivité, rappelle que le référentiel de 750 pages a été remis en amont aux administrateurs.

L'annuel de formation représente l'offre au titre de l'année académique 2026-2027, avec une certaine typologie, diplômes nationaux et diplômes de grand établissement. Cela regroupe également tout un ensemble de formations allant des doubles diplômes à des titres qui donnent un grade de licence, au Master et au PhD Track.

Ce référentiel contient peu de nouveautés par rapport aux années précédentes, par exemple avec l'ajout du nouveau bachelor I-BE³. Des rubriques explicatives ont été ajoutées sur certaines structures pédagogiques, comme les Paris Schools et les programmes gradués. Quelques formations ont été ajoutées : la formation Artiste intervenant en milieu scolaire du CNSAD, ainsi que deux nouvelles mineures, une mineure Relations internationales et enjeux stratégiques contemporains, diplomatie, sécurité et défense et une mineure Transition environnementale et décarbonation de l'industrie.

Un administrateur souligne qu'il demande depuis cinq ans un vote séparé entre les diplômes nationaux et les diplômes de grand établissement.

Conseil d'administration

Un autre administrateur estime que cette demande n'est pas fondée. L'offre de formation est votée dans sa cohérence et certainement pas diplôme par diplôme. Cela reviendrait à donner au CA un deuxième vote sur la création de diplômes, ce qui n'est pas son rôle.

Le Président propose d'instruire le sujet en termes juridiques.

Il est procédé au vote. Le conseil d'administration émet un avis favorable à la majorité, avec 6 abstentions.

➤ **B3. Collège doctoral :**

- **Approbation de la modification de la charte du doctorat de PSL – Intégration des usages de l'Intelligence Artificielle Générative.**

Un administrateur s'étonne du manque de regards critiques et de l'accent mis essentiellement sur la curiosité pour l'outil notamment s'agissant de l'IA.

En outre, il déplore cette espèce d'injonction à se projeter sur le plan professionnel . Il cite le texte : *« la poursuite de la carrière professionnelle souhaitée par le ou la doctorant(e) doit être précisée le plus tôt possible. Il incombe au doctorant et à la doctorante de se préoccuper de cette insertion »*. Selon lui, il est évident que le doctorant sait qu'il veut trouver du travail plus tard. Il se demande s'il est vraiment nécessaire d'inscrire ce discours d'injonction à absolument se projeter pour la suite. Il s'agit d'un contrat de travail de trois ans, le doctorant travaille trois ans et il verra ce qu'il fait ensuite. La formule le dérange.

Une personnalité qualifiée s'inscrit en totale opposition avec ce propos. C'est un gros problème de la formation doctorale. Tout d'abord, on ne forme pas assez de docteurs en France. Certains se forment en lien avec le milieu socioéconomique, mais beaucoup ne sont formés que dans le milieu académique, dans un environnement où ils ne connaissent pas les entreprises et pour lequel ils ne sont pas préparés. Le problème de continuité et d'implication des docteurs dans la vie économique est important en France. Les entreprises ne recrutent pas assez, c'est un autre problème. Mais à l'origine du problème, il y a une vraie méconnaissance, et il faut partout favoriser l'implication, dès le doctorat, des actions permettant de regarder les opportunités professionnelles dans les entreprises. C'est vraiment un enjeu et une défaillance du système français par rapport aux Allemands, aux Chinois, etc. Cela doit donc faire partie de leur parcours, de leur apprentissage et cela doit également faire partie de l'encadrement doctoral qui souvent, ne se préoccupe pas de ce qui se passe après, surtout lorsque cet après ne se déroule pas dans le monde universitaire. Sinon, on fait des docteurs que l'on ne sait pas employer. Et en France, beaucoup ne sont pas employés à leur niveau de qualification pour ces raisons.

Conseil d'administration

Le Président les remercie d'avoir exprimé leur position, précisant toutefois qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de revenir sur le contenu de la charte, mais de se prononcer sur l'ajout de l'article 2.7 Usage de l'intelligence artificielle.

Le vice-président infrastructures numériques et convergence des SI apporte un complément à propos de l'IA. Il s'agit de la charte de l'ensemble de l'Université. Elle doit être valide pour toutes les disciplines dans lesquelles le doctorat est établi. Mais cela ne veut pas dire que les écoles doctorales ne peuvent pas avoir des critères différents, plus stricts. Dans certaines disciplines, on peut choisir des choses plus adaptées, etc. C'est donc nécessairement assez général parce que cela s'applique à l'ensemble des écoles doctorales de l'université.

Un administrateur relève la formule « *n'est pas interdite* », qu'il comprend comme le fait qu'une composante ne peut pas interdire.

Le vice-président infrastructures numériques et convergence des SI répond que l'usage de l'IA n'est pas totalement introduit ; certains usages peuvent toutefois être interdits.

Le Président souhaite en laisser la responsabilité aux écoles doctorales. Il exprime avoir pour sa part appris beaucoup de choses sur la chimie et l'IA grâce au programme de recherche ChemAI de PSL. François-Xavier Coudert est d'ailleurs co-porteur de ce programme. L'IA est utilisée par les doctorants de manière exceptionnelle et cela fait gagner un temps inestimable. Certains sont passés de 3 ans de travail à quelques heures ; cela laisse ensuite le temps aux doctorants de travailler sur autre chose. En conséquence, il souhaite laisser les communautés scientifiques l'utiliser comme elles le souhaitent.

Un administrateur partage ce propos, mais comprend que la phrase telle qu'elle est rédigée ne permet pas à une école doctorale d'interdire l'usage de l'IA.

Le vice-président infrastructures numériques et convergence des SI affirme que ce n'est pas ce qu'il faut comprendre.

Un membre avec voix délibérative s'inquiète des problèmes de confidentialité associés à l'IA pour tout ce qui concerne les thèses CIFRE. Tant que les établissements ne disposent pas d'un outil IA donné gratuitement et sécurisé nationalement, cela posera des problèmes. C'est un point de vigilance.

Une personnalité qualifiée n'y voit pour sa part aucune difficulté au niveau des thèses CIFRE. Les doctorants concernés sont tous employés dans des entreprises qui ont désormais des chartes IA.

Le vice-président infrastructures numériques et convergence des SI se dit ouvert à la discussion sur ces sujets. Il ne faut effectivement pas faire n'importe quoi. Il est

Conseil d'administration

possible de rédiger des guides de bonnes pratiques, de faire en sorte que des cours de l'École interne enseignent les bons et mauvais usages des techniques d'IA.

Un membre avec voix consultative s'inquiète des aspects sécurité.

- **Approbation de la modification du Règlement intérieur de l'école doctorale « Sciences Cognitives ».**
- **Approbation de la mise en place du supplément au diplôme de doctorat de l'Université PSL.**
- **Approbation de conventions cadres des contrats doctoraux.**
- **Approbation des avenants portant renouvellement de la convention de délégation de gestion administrative de l'HDR. B4. Approbation de la convention de régularisation de la convention cadre pluriannuelle entre la fondation de coopération scientifique « sciences mathématiques de Paris » et l'université « Paris Sciences et Lettres ».**
- **B4. Approbation de la convention de régularisation de la convention cadre pluriannuelle entre la fondation de coopération scientifique « sciences mathématiques de Paris » et l'université « Paris Sciences et Lettres ».**
- **B5. Approbation de la convention constitutive modificative n° 4 – Groupement d'intérêt scientifique (GIP) Cancéropôle Île-de-France.**

Il est procédé au vote des points ci-dessus. Le conseil d'administration émet un vote favorable avec une abstention.

Conseil d'administration

- **B6. Approbation des calendriers pédagogiques 2026/2027 ;**

Le conseil d'administration émet un avis favorable à l'unanimité.

- **B7. Approbation du Règlement de scolarité/des études des formations opérées par l'université PSL Siège ;**

Le conseil d'administration émet un avis favorable à l'unanimité.

- **B8. Approbation des droits d'inscription pour l'année 2026-2027 pour le diplôme du Collège Sciences, Humanités et Société et la Licence professorat des écoles (LPE) ;**

- **B9. Approbation des droits d'inscription PSAI ;**

- **B10. Approbation des droits d'inscription au master Mode et Matière (ENAMOMA-PSL) ;**

- **B12. Approbation de la Création de la mineure PSL « Relations internationales et enjeux stratégiques contemporains » ;**

Il est procédé au vote des points ci-dessus. Le conseil d'administration émet un avis favorable à la majorité avec 9 voix contre.

- **B11. Approbation du remboursement des frais de certification en anglais pour les étudiants boursiers du Collège Sciences, Humanités et Société ;**

Le conseil d'administration émet un avis favorable à l'unanimité.

- **B13. Approbation de l'actualisation du référentiel de la formation continue ;**

- **B14. Approbation des tarifs des certificats en formation continue :**

- **Certificat en ligne « Transformation numérique » ;**
- **Certificats co-portés avec l'ENSA Paris-Malaquais – PSL « Introduction à l'économie de l'immobilier » et « Montage et programmation d'un projet immobilier » ;**

Conseil d'administration

- **B15. Approbation de la création d'un nouveau certificat de formation continue co-porté par Chimie ParisTech-PSL « La chimie cosmétique : de la formule au storytelling » ;**

Il est procédé au vote des points ci-dessus. Le conseil d'administration émet un avis favorable à l'unanimité.

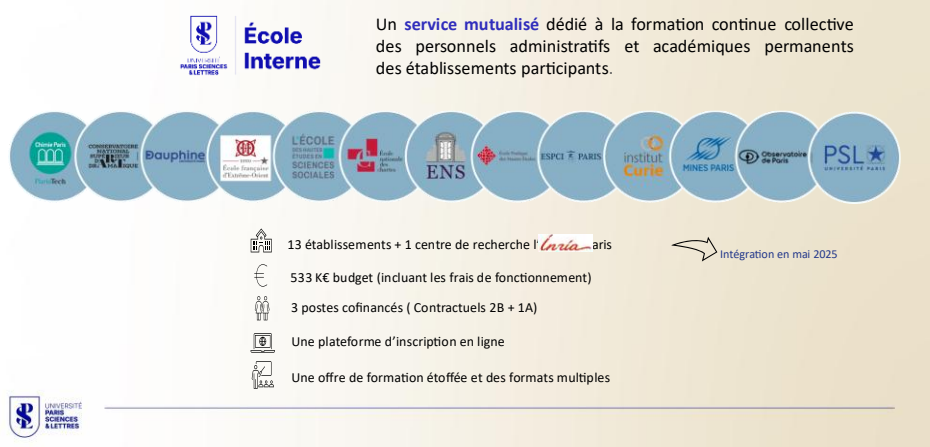
- **B16. Approbation de la modification du référentiel des professeurs attachés ;**

Point reporté.

- **B17. Plan de formation 2026 de l'École interne.**

La directrice de l'École interne présente ce point.

1. Présentation de l'Ecole interne 2026



École Interne

Un service mutualisé dédié à la formation continue collective des personnels administratifs et académiques permanents des établissements participants.

13 établissements + 1 centre de recherche *Curia* - aris

533 K€ budget (incluant les frais de fonctionnement)

3 postes cofinancés (Contractuels 2B + 1A)

Une plateforme d'inscription en ligne

Une offre de formation étoffée et des formats multiples

Intégration en mai 2025

L'École interne est le service mutualisé de PSL dédié à la formation continue et collective des personnels. L'offre de formation est accessible à l'ensemble des établissements qui adhèrent à ce service mutualisé. À ce jour, 13 établissements

Conseil d'administration

bénéficient de l'offre de formation de l'École interne ; l'INRIA de Paris a rejoint le dispositif depuis mai 2025.

2. Financement Ecole interne 2026



École Interne

Modèle économique basé sur la contribution des membres

- Transfert 50% budget formation (frais pédagogiques, formations)
- Contribution aux frais de fonctionnement (3 postes co-financés)

€

Transfert budget formation 2026

Etablissement	Budget formation total déclaré	Montant du transfert (50% du total)
ARMINES	11 000 €	5 500 €
CNSAD - PSL	8 000 €	4 000 €
DAUPHINE - PSL	206 000 €	103 000 €
EFEO	5 000 €	2 500 €
EHES	100 000 €	50 000 €
ENC - PSL	20 000 €	10 000 €
ENS - PSL	112 000 €	56 000 €
ENSCP - PSL	20 000 €	10 000 €
EPHE - PSL	33 000 €	16 500 €
ESPCI - PSL	52 000 €	26 000 €
INRIA	67 000 €	33 500 €
Institut Curie	50 000 €	25 000 €
Mines Paris - PSL	66 000 €	33 000 €
Observatoire - PSL	70 000 €	35 000 €
PSL EP	30 000 €	15 000 €
Totaux	850 000 €	425 000 €

Répartition des frais de fonctionnement 2026

Etablissement	Effectif sur la base 2025	%
ARMINES	140	3%
CNSAD - PSL	51	1%
DAUPHINE - PSL	965	20%
EFEO	51	1%
EHES	529	11%
ENC - PSL	68	1%
ENS - PSL	784	16%
ENSCP - PSL	104	2%
EPHE - PSL	309	7%
ESPCI - PSL	300	4%
INRIA	400	8%
Institut Curie	220	5%
Mines Paris - PSL	377	8%
Observatoire - PSL	313	7%
PSL EP	241	5%
Totaux	4752	100%

COUT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE - Année 2026

	Cout
1 ETP de catégorie B (coût total chargé) - année pleine	36 000€
1 ETP de catégorie B (coût total chargé) - année pleine	36 000€
1 ETP de catégorie B (coût total chargé) - année pleine	36 000€
Local et frais de fonctionnement (hors en charge par l'UPD)	90
Total	108 000€

REPARTITION DES COUTS DE FONCTIONNEMENT PAR ETABLISSEMENT - Année 2026

Etablissement	Cout de fonctionnement	Repartition par établissement	Montant de la contribution 2026
ARMINES	2%	2%	2 162 €
CNSAD - PSL	1%	1%	1 180 €
DAUPHINE - PSL	20%	20%	21 932 €
EFEO	1%	1%	1 180 €
EHES	11%	11%	12 023 €
ENC - PSL	1%	1%	1 180 €
ENS - PSL	16%	16%	17 280 €
ENSCP - PSL	2%	2%	2 364 €
EPHE - PSL	7%	7%	7 623 €
ESPCI - PSL	4%	4%	4 364 €
INRIA	8%	8%	8 640 €
Institut Curie	5%	5%	5 450 €
Mines Paris - PSL	8%	8%	8 640 €
Observatoire - PSL	7%	7%	7 623 €
PSL EP	5%	5%	5 450 €
Totaux	100%	100%	108 000 €

Sur le plan économique, l'École interne repose sur la contribution financière de chacun des membres. Cette contribution s'articule autour de deux blocs, une enveloppe qui sert à mettre en place l'action de formation, toutes les formations proposées dans l'École interne, et une enveloppe plutôt masse salariale, qui va cofinancer trois postes d'assistants de formation.

En 2025, l'École a disposé d'un budget de 499 500 euros pour mettre en place les formations et en 2026, 533 000 euros, qui comprend l'enveloppe de fonctionnement et l'enveloppe de la masse salariale.

Conseil d'administration

L'équipe de l'École interne est basée à Dauphine, qui en porte le service mutualisé :

3. Présentation de l'équipe



Une collaboration étroite avec les référents formations identifiés au sein de chaque établissement membre

Un acteur clé qui collabore à l'élaboration et à la communication de l'offre de formation, participe à la mise en œuvre du plan de formation (valable, accueil, pilote).

Une adresse mail générique pour nous contacter:
ecoleinternepsl@dauphine.psl.eu



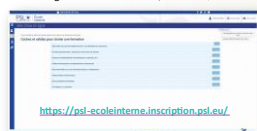
Cinq membres portent le service, et s'appuient pour fonctionner sur un réseau de référents au sein de chacun des établissements membres de l'École interne. Ce sont eux qui font remonter les besoins de formation, diffusent l'offre de l'École interne et pilotent les actions de formation développées au bénéfice de leurs agents.

L'équipe se réunit une fois par mois. Elle met en place un certain nombre de formations à l'attention des référents formation en vue de les professionnaliser. Depuis l'année dernière, des groupes de travail travaillent sur des sujets comme le développement d'un réseau de formateurs internes, qui permettra de faire des économies et de s'appuyer sur les forces vives au sein des établissements pour mettre en place un certain nombre de formations vraiment spécifiques aux métiers et aux enjeux. Le travail a également porté sur l'accessibilité, la gestion de la mobilisation et de l'engagement des personnels en formation, pour lutter contre un phénomène d'absentéisme.

5. Rappel sur la communication et la plateforme

Sur la plateforme de l'École interne

- Consultation du programme mis à jour au fil de l'eau
- Inscription en ligne via mon compte
- Archivage de mes documents (convocations, attestations...)



Un accès illimité à LinkedIn Learning

Des formations qui s'inscrivent dans 10 rubriques thématiques dont 2 sont dédiées aux EC- Personnels académiques



Une actualité semestrielle et mensuelle
Des infos via les canaux de communication internes à chaque établissement (Mails, ENT, Newsletters...)

1. SE PROFESSIONNALISER : s'adapter à son poste de travail
2. EXERCER UN MANAGEMENT RESPONSABLE ET BÉNÉVOLE
3. AMÉLIORER SA CULTURE ADMINISTRATIVE : SE PRÉPARER AUX CONCOURS
4. CONQUÉRIR ET VALORISER SON ACTIVITÉ DE RECHERCHE ET D'INNOVATION
5. APPREHENDER LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES
6. BIEN MAÎTRISER LES OUTILS NUMÉRIQUES ET NUMÉRIQUES
7. SE FORMER À LA PRÉVENTION DES RISQUES
8. S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE ÉTHIQUE, SOCIALE ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
9. PRATIQUER UNE LANGUE ÉTRANGÈRE
10. S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE ÉTHIQUE, SOCIALE ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



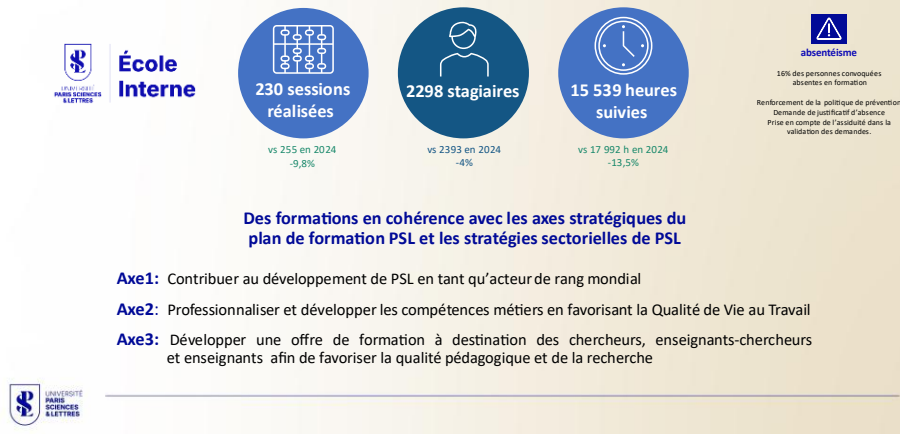
Conseil d'administration

Concrètement, l'offre de l'École interne repose sur trois axes stratégiques et s'inscrit dans 10 rubriques thématiques, dont deux sont à destination des personnels académiques, en lien avec la recherche ou en lien avec la pédagogie. Tout ce qui concerne la pédagogie sera notamment animé par le Centre d'innovation pédagogique. L'ensemble des personnels accède désormais à une plateforme d'e-learning, qui s'appelle LinkedIn Learning. C'est une solution complémentaire qui vise à disposer d'une certaine souplesse, une certaine agilité et de permettre à chaque personne de se former, de monter en compétence et en autonomie.

La communication passe par les canaux institutionnels, mais aussi les canaux internes de chacun des établissements membres de l'École interne, via différents supports des programmes semestriels, des programmes mensuels. Une plateforme permet de piloter toute l'activité de l'École interne, dans laquelle on retrouve l'ensemble des actions. Cette gestion au sein de l'École interne offre une agilité et une souplesse qui permettent d'être assez réactifs. Dès lors qu'un besoin spécifique est identifié, il est possible de proposer rapidement des actions de formation.

Elle présente quelques éléments de bilan de l'année 2025.

6. Bilan 2025 de l'École interne PSL



L'École a réalisé 230 sessions de formation, formé 2 298 stagiaires, ce qui représente 1 137 personnes qui ont suivi au moins une heure de formation. Et en termes de volumes horaires, cela représente 15 539 heures de formation suivies. Les chiffres sont légèrement inférieurs à ceux constatés en 2024, mais son attention est davantage retenue par l'absentéisme.

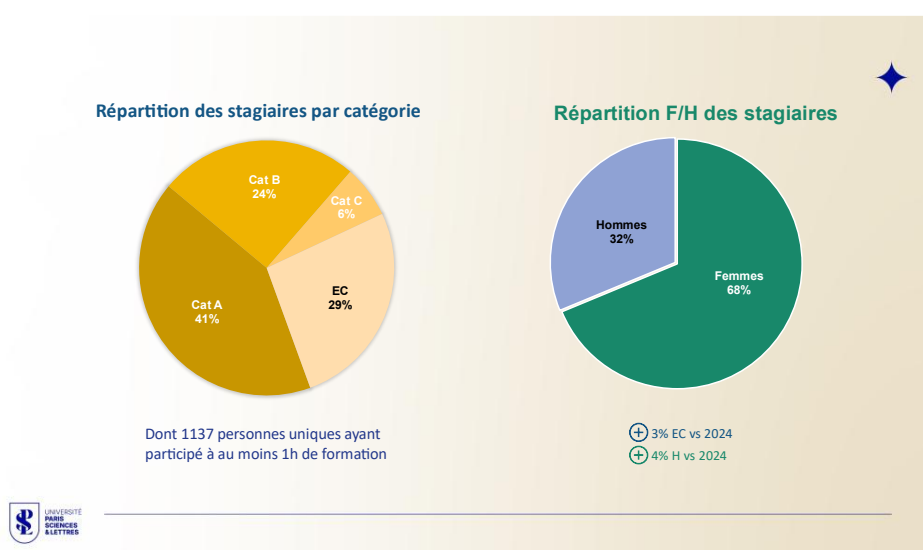
En 2025, elle relève 16 % d'absents aux formations. Cela veut dire que des personnes qui se sont inscrites et qui ont été convoquées ne se sont pas présentées en formation. Il faut faire preuve de pédagogie, expliquer pourquoi il est important de venir en formation et quelles sont les conséquences lorsque l'on ne se présente pas en formation. Depuis cette année, la plateforme de l'École interne permet de suivre

Conseil d'administration

l'assiduité des participants. De fait, les priorisations seront désormais en fonction de cette assiduité. Un système automatique de demande de justificatif d'absence est mis en place, avec copie au N+1 et au référent formation.

Elle rappelle ensuite les axes stratégiques : le développement de PSL en tant qu'acteur de rang mondial, le développement des compétences métier en accord avec la qualité de vie et les conditions de travail, et une offre de formation spécifique à l'attention des personnels académiques.

Elle poursuit avec quelques indicateurs RH :

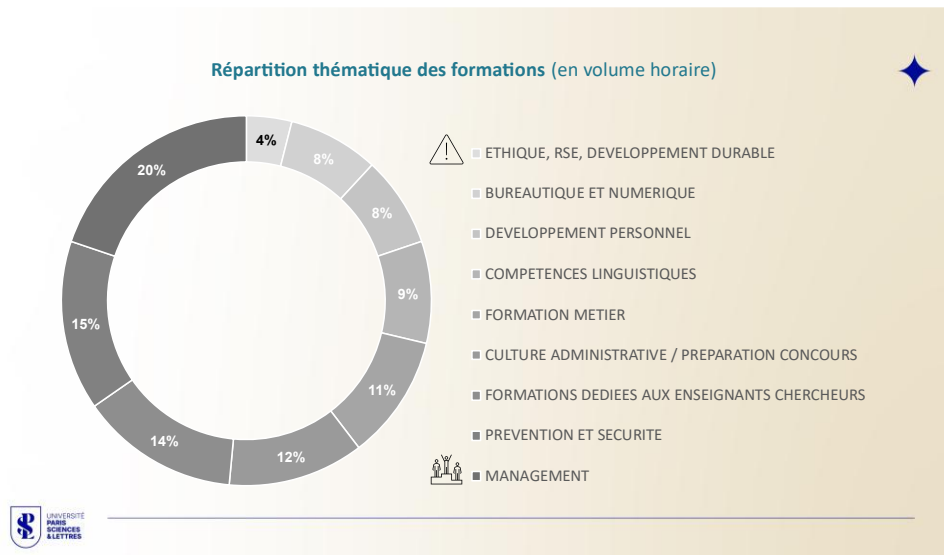


Très clairement, ce sont les BIATSS de catégorie A qui se forment via l'École interne. Cela s'explique sans doute parce que l'offre de formation dédiée aux managers et encadrants est assez étoffée. La participation des personnels académiques a augmenté de trois points en 2025.

S'agissant de la répartition hommes/femmes, très clairement, les femmes se forment plus, mais par rapport à 2024, elle relève en 2025 une hausse de 4 % d'hommes formés via l'École interne. Il est également à noter que cette année, la plateforme

Conseil d'administration

permet, à la création de son compte, de ne pas choisir entre « homme » ou « femme » pour favoriser l'inclusion. Le camembert est donc susceptible d'évoluer à l'avenir.



Concernant la répartition des formations par volume horaire et par thématique, c'est le management qui est le plus suivi dans le cadre de l'École interne, avec 20 %. C'est aussi la thématique la plus lourde en termes de budget dont elle représente 27 %.

Viennent ensuite la prévention et la sécurité (assistants de prévention, habilitations électriques, gestes de premiers secours). En revanche, elle relève un recul de la participation aux formations responsabilité sociale et environnementale sur lequel il faut se montrer vigilant.

Développement des parcours professionnels

Intégration de formations métiers, liées à l'environnement de travail et aux enjeux RSE dans les différents parcours



Des parcours professionnalisants sont également mis en place. Ainsi, un parcours est dédié aux nouveaux maîtres de conférences, dans le cadre de leur année de stage, relatif à la pédagogie et aux usages numériques, proposé par le CIP. Le parcours

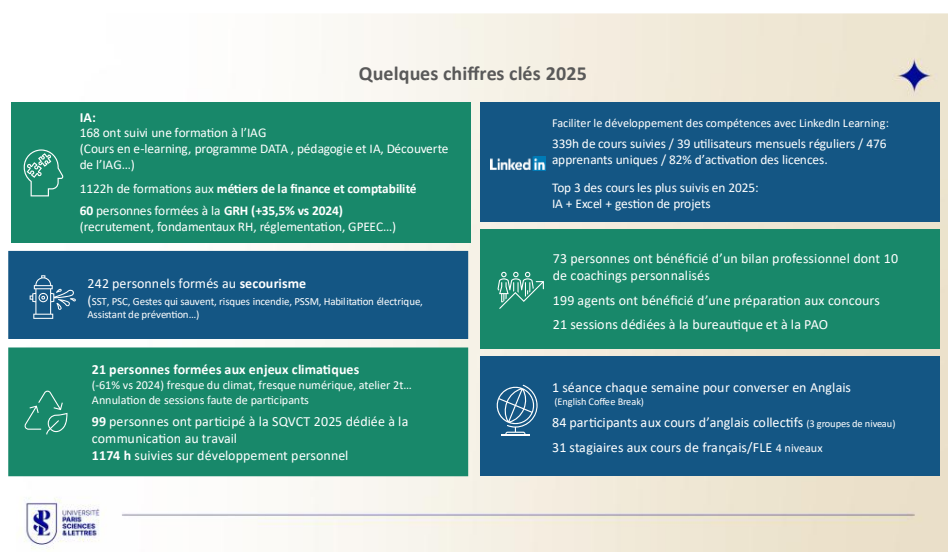
Conseil d'administration

management permet de valoriser un bloc de compétence d'un diplôme de grand établissement de Dauphine. Un jury est organisé deux fois par an pour évaluer un plan individuel de management de toutes les personnes qui auront participé à ce parcours. En outre, un parcours est dédié aux assistantes de formation et aux gestionnaires pédagogiques. Enfin, à la rentrée 2026, un parcours sera développé à l'attention des gestionnaires financiers et comptables.

L'idée chaque fois est vraiment d'avoir des propositions de formation métier pour être très opérationnel, également liées à l'environnement professionnel PSL notamment et à tous les enjeux liés à la responsabilité sociale et environnementale.

Les personnes sont spontanément intéressées et PSL portent ces enjeux de développement durable et de RSE ; néanmoins, dans les faits, beaucoup s'inscrivent, mais parfois ne viennent pas. Elle imagine que cela s'explique par le fait qu'il ne s'agit pas d'une formation métier à impact immédiat sur leur travail. Inclure ces aspects dans ces parcours est donc un moyen de les y amener et de leur proposer des approches en lien avec leur métier : les RPS dans le cadre du management, les violences sexistes et sexuelles lorsque l'on est encadrant, la manière de réagir, de gérer ces situations.

Également, le programme Trajectoire, emblématique, est destiné aux talents, aux personnels administratifs et académiques qui ont des missions plutôt stratégiques, selon des promotions de 10 à 15 personnes maximum. L'année dernière, huit établissements de PSL étaient représentés l'année dernière dans ce cadre. Ils se rencontrent à l'occasion de différents modules chaque mois, ils ont des missions de consulting à réaliser sur des sujets impactants pour PSL et ils ont l'opportunité via les Affaires internationales de PSL, de partir en voyage d'études. Ils sont donc allés voir l'année dernière notre partenaire à Budapest dans le cadre d'EELISA et ils reviennent cette année de Pise.



Conseil d'administration

242 personnes ont suivi une formation de secourisme. Des formations dédiées à la recherche et à la pédagogie ont été bien suivies par les enseignants-chercheurs. Les actions ont démarré et vont se poursuivre sur l'IA, de manière un peu plus intensive et différente en 2026. 168 personnes ont suivi une formation de premier niveau sur l'intelligence artificielle. Les acteurs RH ont été professionnalisés, avec des formations sur la GPEC, la discrimination dans le cadre du recrutement ou encore des formations de prise de poste. Également, une attention particulière a été portée en 2025 sur les métiers du juridique et les métiers financiers. Des coachings et un certain nombre d'actions ont visé à accompagner les carrières et les mobilités, notamment dans le cadre de la préparation aux concours, également des coachings spécifiques, individualisés. Les formations bureautiques sont particulièrement demandées. Elle cite 21 sessions dédiées à Excel l'année dernière.

En revanche, encore une fois, avec 303 stagiaires ont tout de même suivi des formations RSE, elle note un recul par rapport aux années précédentes, alors qu'il s'agit d'un enjeu crucial et d'actualité.

En outre, l'École interne met en place un certain nombre d'actions et d'événements récurrents chaque année. Les journées d'accueil des nouveaux personnels sont proposées deux fois par an. Elles sont l'occasion pour tous les nouveaux de se rencontrer, de comprendre ce qu'est l'Université PSL, d'en comprendre les enjeux, également de travailler sur un sujet en lien avec la RSE. À chaque journée d'accueil, une sensibilisation est proposée notamment aux violences sexistes et sexuelles, ce qui permet dès le départ de mobiliser les nouveaux arrivants sur ces sujets.

La semaine de la Qualité de vie et des conditions de travail est également proposée au mois de juin, c'est le cas actuellement. Le thème de l'année dernière était la communication ; cette année, c'est le management. Un dispositif « Vis mon job » vise à offrir à toutes les personnes de PSL la possibilité de rencontrer un collègue au sein de son établissement ou d'un autre établissement de PSL pour découvrir un nouveau métier ou découvrir la manière dont un collaborateur va travailler de son côté, dans la perspective de mieux travailler ensemble.

Des actions sont menées dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap et des actions sur le développement durable sont organisées chaque mois.

Elle aborde le plan de formation PSL 2026 :

Conseil d'administration

7. Le plan de formation PSL 2026: points importants et nouveautés

Axe1: Contribuer au développement de PSL en tant qu'acteur de rang mondial

- Consolider l'offre de formation en **Anglais** (cours collectifs, temps de conversation animés par un natif, rédaction scientifique, e-learning...)
- Soutenir l'enseignement du **Français Langue Etrangère – FLE** et cours de remise à niveau en français.
- Donner accès à l'apprentissage des langues rares avec l'ILARA
- Faciliter l'**accueil des étudiants et des personnels internationaux** (sensibilisation pour adopter les comportements facilitateurs en situation interculturelle, présentation des dispositifs, services mutualisés et acteurs PSL, programme Tandem, Staff Week du Welcomedesk...)

Axe2: Professionnaliser et développer les compétences métiers en favorisant la Qualité de Vie au Travail

- Accompagner les évolutions liées aux changements organisationnels (**outils collaboratifs, Sharepoint, Télétravail...**)
- Soutenir le déploiement des schémas directeurs et des projets stratégiques (**IA, professionnalisation des référents handicap et égalité, plan HRS4R, DORS...**)
- Développer l'offre en sûreté, sécurité et prévention des risques (**SST, PSC, santé mentale, GQS, risque incendie, habilitations électriques, risque chimique, Assistant de prévention, Troubles musculo-squelettiques, gestion du stress...**)
- Renforcer les parcours professionnalisants (**management- certifiant, gestionnaires pédagogiques, métiers financiers, métiers RH (recrutement, GPEEC, fondamentaux GRH...) - accent mis sur le management en 2026**)
- Faciliter l'intégration des nouveaux personnels de PSL à l'occasion de temps d'accueil dédiés (**2 fois par an**)
- Favoriser l'évolution professionnelle et la mobilité (**préparation concours, CV et lettre de motivations, cycle de culture administrative et juridique, éloquence et storytelling, Coaching professionnel, Atelier de potentiel professionnel, MBTI...expérimentation du dispositif "Vis mon job"**)



Le socle de formations relatif aux besoins récurrents est reconduit de manière pérenne. Cela concerne notamment la bureautique, le management, l'hygiène et la sécurité. En parallèle, l'Université souhaite appuyer les enjeux, les actualités liées à PSL, être en soutien aux schémas directeurs mis en place et aller toujours un peu plus loin, notamment dans la professionnalisation. Cela passe également par des cours d'anglais en collectif, le français langue étrangère, les formations pour accueillir des étudiants et des personnels internationaux, l'interculturalité. Sur l'hygiène et la sécurité, de nouvelles approches concerneront la santé mentale.

Dans le cadre du dispositif de développement de formateurs internes, des formations se formateurs internes seront également proposées. L'École accompagne également la montée en compétences de tous les référents handicap au sein des établissements de PSL, les membres de la cellule d'écoute et de veille. L'idée est d'identifier tous les référents et de les former ensemble sur les sujets pour lesquels ils vont être sollicités et qui ne sont pas innés.

Sur le management, des actions nouvelles visent la manière de manager les nouvelles générations, l'intégration de l'IA dans son management, la gestion des conflits, la gestion des personnalités difficiles, le management relationnel.

Pour les personnels académiques, des formations ont trait à l'encadrement doctoral, à l'intégrité et à l'éthique dans la recherche. En outre, des formations permettront de faciliter l'insertion professionnelle des postdoctorants.

Le Président revient à une question posée précédemment en séance. L'École Interne est l'exemple parfait d'un service mutualisé support porté par Dauphine pour l'ensemble de PSL. Il salue le travail remarquable effectué.

Une personnalité qualifiée souhaite connaître le taux de formation.

Conseil d'administration

La directrice de l'École interne évoque le nombre de 2 298 stagiaires, et un nombre total de 4 000 agents pouvant potentiellement être formés en comptant tous les établissements membres.

Un membre avec voix délibérative estime que l'offre de formation est aussi le reflet d'une politique : aussi propose-t-il changer un peu les habitudes en formant les agents aux alternatives à Microsoft, par exemple les logiciels libres, ceci afin d'opérer une « dégafamisation ». En recherche et dans la dynamique de la recherche reproductible, ce sont des concepts fondamentaux, mais aussi pour d'autres aspects de la vie d'administration courante.

Il souhaite également réfléchir à rendre certaines formations obligatoires pour les nouveaux arrivants et les nouvelles arrivantes sur les violences sexistes et sexuelles, mais également pour les personnes déjà en poste.

En outre, sur les services et notamment dans les laboratoires, lorsque des directeurs ou des directrices de laboratoire arrivent en poste, la plupart d'entre eux ne sont pas formés à la gestion de conflits. Il serait bénéfique d'imposer ces formations sur ce type de poste.

La directrice de l'École interne confirme que ces formations existent.

Le vice-président infrastructures numériques et convergence des SI entend la remarque relative à la « dégafamisation » et au logiciel libre, etc., dont il convient que cela pourra fait l'objet de discussions avec l'École interne.

Une administratrice indique avoir suivi la formation Premiers secours en santé mentale, mais aurait aimé un modèle spécifique aux premiers secours en santé mentale des jeunes. En outre, elle confirme que sur 16 personnes inscrites, seulement 11 étaient présentes, alors qu'il avait fallu attendre un an pour avoir une place.

Elle rejoint ensuite le propos d'un de ses prédécesseurs et considère que tous les agents d'ores et déjà en fonction devraient suivre une formation aux VSS, mais également les étudiants.

La directrice de l'École interne entend la remarque relative aux formations en tension et explique que c'est bien la raison pour laquelle le nouveau dispositif sera plus offensif cette année. La formation de premiers secours en santé mentale est proposée chaque semestre. Elle se déroule sur deux jours, ce qui peut être impactant. C'est pourquoi des webinaires sont déployés d'une durée d'une heure et demie, pour alerter sur les risques psychiques et les fragilités psychologiques. D'autres actions seront proposées en 2026, peut-être avec des approches différentes, des formats différents, justement pour essayer de former le plus de monde possible.

Ensuite, par rapport au public, la vocation principale de l'École interne est vraiment de former les personnels. Cela étant, certaines actions comme la conférence dédiée aux

Conseil d'administration

violences sexistes et sexuelles qui est proposée dans le cadre de la journée d'accueil est ouverte à toutes et tous, que vous soyez nouveau ou pas, que vous soyez personnel administratif, enseignant ou étudiant. Cet événement n'a pas de frontière et est ouvert à toute la communauté.

Quant à la question de la santé mentale, des actions dédiées aux étudiants sont proposées localement. Sans doute faudrait-il s'adresser à ce propos à la direction de Vie étudiante.

Il est procédé au vote. Le conseil d'administration émet un avis favorable à l'unanimité.

C. Vie de campus

➤ C1. Approbation du règlement intérieur du PSL Lab :

Il est procédé au vote. Le conseil d'administration émet un avis favorable à l'unanimité.

➤ C2. Approbation de la mise en œuvre du troisième fonds de solidarité.

Mise en œuvre du 3^e fonds de solidarité

Approbation d'un fonds de 200K€ par le directoire du 2 avril 2026

Travail préparatoire réalisé

- Atelier dédié du comité international
- Consultation des établissements-composantes
- Recensement des capacités d'accueil et des besoins
- Analyse des dispositifs existants et des bonnes pratiques

Trois axes principaux d'intervention

◆ Soutien aux étudiants déjà accueillis à PSL

Accompagnement de la poursuite d'études des étudiants affectés par des situations de conflit
Formalisation d'un dispositif d'aides sociales articulé avec les dispositifs existants (CROUS, aides établissements)

◆ Accueil d'étudiants en mobilité dans le cadre des partenariats universitaires

Mobilisation des partenariats existants (UL, USJ, AUB, ALBA)
Articulation recherchée avec le programme Erasmus+ KA171

◆ Soutien aux communautés académiques

Maintien du cofinancement PSL du programme PAUSE
Accueil de scientifiques, enseignants-chercheurs et artistes affectés par des situations de conflit

Objectif du passage en CA

Formaliser les modalités de mise en œuvre du fonds afin de sécuriser son déploiement administratif, financier et comptable



La directrice adjointe des relations internationales explique que la mise en œuvre d'un fonds de solidarité est très poussée à l'échelle de l'université par les établissements-composantes et a pris une place importante depuis plusieurs années. Le premier avait été mis en place au moment du début de la guerre en Ukraine. Les autres ont suivi les conflits. Un fonds de solidarité de 200 000 euros a été approuvé par le Directoire au mois d'avril. Cela résulte d'une volonté extrêmement forte de l'université et de ses composantes. Une ventilation provisoire a été proposée, même si elle n'est pas gravée dans le marbre, dans la mesure où les situations évoluent. L'objectif est de proposer des processus à mettre en place tout de suite après ce conseil d'administration.

Conseil d'administration

Un premier axe repose sur le cofinancement du programme PAUSE. Ce programme existait déjà avec le premier fonds de solidarité, et il est souhaité qu'il soit reconduit.

Le Président explique que PAUSE est un programme de financement de doctorants en exil, qui a été créé en 2016 sous le ministère de Thierry Mandon. Cette belle opération est gérée par le Collège de France. Le programme a été particulièrement alimenté depuis la guerre en Ukraine, puis la guerre au Moyen-Orient.

La directrice adjointe des relations internationales indique que la deuxième action porte sur des aides sociales pour répondre à des situations d'urgence pour des étudiants impactés par ces situations de conflit et qui se trouvent déjà au sein des établissements composantes, notamment les Iraniens et les Gazaouis, qui nécessitent une réponse immédiate. Le travail se fait main dans la main avec les établissements-composantes et bien évidemment avec le CROUS.

Enfin, elle évoque une initiative envers les étudiants libanais qui ne peuvent pas être accueillis dans les formations à PSL. Elle fait aussi suite à une mission collective PSL qui s'est tenue en novembre 2025. Cette initiative a donné lieu à d'importantes signatures avec les partenaires principaux et donc à quelques mobilités entrantes. Après recours au fonds de solidarité, il est envisagé de pouvoir rebasculer ensuite sur un financement ERASMUS+, afin de redébloquer des fonds pour d'autres situations d'urgence. Elle insiste sur la nécessité de conserver une certaine flexibilité avec ce fonds, en fonction des évolutions des situations.

Un administrateur remercie le département des relations internationales pour ce genre d'actions, très appréciées par les collègues libanais dans les établissements libanais, par les étudiants également, même si les montants ne sont pas nécessairement élevés. Cela montre un positionnement, une forme de solidarité et de soutien.

Le Président le remercie et remercie également Dauphine et son programme FLE (français langue étrangère) passerelle.

La directrice adjointe des relations internationales remercie à son tour également le Welcome Desk.

Un administrateur relève qu'il faudra faire un effort supplémentaire du côté de Dauphine, parce qu'un fonds européen important n'est pour le moment pas renouvelé. C'est une centaine de milliers d'euros de financements qu'il va falloir dégager pour pouvoir maintenir le dispositif.

Le Président confirme que c'est une priorité pour PSL, en cohérence avec son positionnement. Si une institution publique de recherche sous tutelle de l'État n'a pas à prendre de positions géopolitiques, il est complètement dans sa légitimité et de son devoir d'assurer la solidarité académique internationale dans les zones en conflit, que ce soit en Ukraine, au Proche-Orient ou en Iran, en accueillant des étudiants en exil, des doctorants dans le programme PAUSE et en poursuivant cet effort de solidarité.

Conseil d'administration

Il réitère le fait que PSL est la seule université française à participer à la grande université, la Global University Academy, qui regroupe Oxford et beaucoup d'autres grandes universités. Elle réalise également un travail en anticipation de reconstruction des systèmes académiques dans les zones en conflit. En espérant que la paix s'installera bientôt et en se préparant à collaborer avec les organisations qui souhaitent travailler pour la reconstruction. C'est le positionnement de PSL et c'est un positionnement très clair.

Un administrateur remercie à son tour les actions de PSL conjointes, avec tous les établissements. L'École normale est également très impliquée aussi à ces deux niveaux, avec des actions communes et des actions spécifiques. Ce qui est voté aujourd'hui fera partie des dispositifs qui seront ensuite évoqués dans chaque établissement.

Le Président confirme que tous les établissements de PSL sont sur la même longueur d'onde à ce propos, ce qui est vraiment très appréciable.

Il est procédé au vote. Le conseil d'administration émet un avis favorable à l'unanimité.

III. QUESTIONS DIVERSES

➤ Bilan CVEC

La vice-présidente déléguée Vie étudiante et vie de campus, présente le bilan de la CVEC.

CVEC

103 €
payés par l'étudiant

dont :

■ 72,48 € reviennent à l'établissement
dont
■ 34 € sont versés à l'Université PSL

Total pour l'Université PSL: 613 564 € (34€/étudiant * 18046)

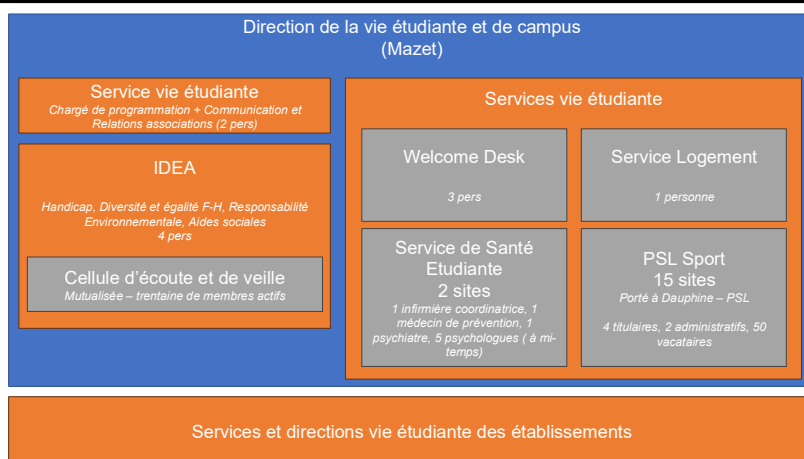
Lors de son inscription en formation initiale, chaque étudiant paie 103 euros pour la CVEC. Cette somme sera utilisée par les établissements pour la Vie étudiante et de campus. Une partie de ces 103 euros est conservée par le CROUS, tandis que 72,48 euros reviennent à l'établissement. Chaque établissement de PSL récupère

Conseil d'administration

donc 72 euros, et une partie de ce montant finance les services mutualisés supports au moyen d'une convention.

Cette année, l'Université PSL avait près de 18 000 étudiants en formation initiale, ce qui a donné un budget de 600 000 euros récupérés.

L'organisation de la vie étudiante et de campus à PSL

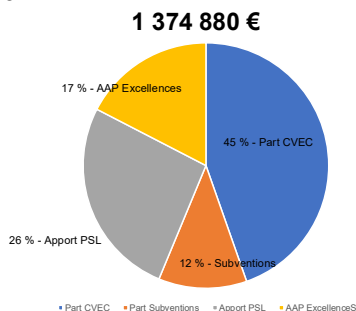


Quatre SMS sont présents au niveau du service Vie étudiante et de campus de PSL : Santé, Sport, Welcome Desk (accueil des étudiants internationaux), et Service Logement. Ces quatre SMS sont donc financés en partie par le CVEC, ainsi que le pôle IDEA (Inclusion, Diversité, Égalité, Accessibilité) et un centre culturel.

L'année 2024-2025 était la deuxième année où le service était incomplet. C'était donc une année de consolidation, avec une vacance de portage politique ; il n'y avait pas de vice-présidence. Elle-même a pris ses fonctions en fin décembre 2025. C'est pourquoi ce bilan est présenté avec un peu de retard.

Financement des 4 services mutualisés*

- En 2024-2025 – Budget de fonctionnement des SMS de 1 375k€*



- *analyse centrée sur les 4 SMS (Santé, WD, Logement, Sport) incluant le loyer Mazet et chargé de programmation – hors (pôle IDEA + poste chargée de vie étudiante & communication).
- SMS sport porté par Dauphine-PSL (assure une part de coûts fixe, professeurs titulaires + équipe admin + coûts de gestion non comptabilisés).

Conseil d'administration

Les quatre SMS ont entraîné 1 374 000 euros de dépenses, dont 45 % sont financés par les parts CVEC que nous recevons, 17 % sont financés par les appels à projets, 26 % par les ressources propres de PSL et 12 % par des subventions.

Sur les 45 % de cette somme, 60 % sont utilisés pour la santé, surtout pour la santé mentale, 17 % pour le sport, 15 % pour le Welcome Desk et seulement 7 % pour le logement.

Si l'on prend la Santé/Vie étudiante, ce SMS est quasiment l'unique ressource en la matière pour les établissements de PSL. Quelques établissements proposent quelques consultations à côté, mais à la marge. Le pôle déploie la médecine de prévention. Une psychiatre et 5 psychologues à mi-temps proposent des consultations, en six langues.

Outre ces consultations, un certain nombre d'actions sont déployées, en partenariat avec les autres SMS. Ainsi, on développe le Sport/Santé, l'Art thérapie, des présentations sur la santé mentale, des travaux en commun avec le pôle IDEA sur le handicap.

En 2024 et 2025, elle annonce 1 669 consultations de psychologues, 610 consultations du médecin du prévention et près de 4 000 consultations via la plateforme de téléconsultation Care.

Ensuite, le sport est géré par Dauphine, à qui le pôle verse 125 000 euros. Les cours ont lieu se déroulent à Dauphine et à la Montagne Ste Geneviève. 4 missions sont déclinées, avec, en 2024-2025, 414 étudiants inscrits en UE de sport, 3 798 étudiants inscrits au sport loisir, un peu de compétition et des débuts de tests de santé pour tous les étudiants qui rentrent à Dauphine et à Chimie. Ce dispositif est déployé au sein des autres établissements.

Le service Welcome Desk accueille et accompagne les étudiants et les jeunes chercheurs, doctorants et postdoctorants internationaux de PSL. Les collègues accueillent les étudiants à l'aéroport, gèrent les cartes de séjour, les difficultés pour ouvrir des comptes bancaires. Parfois, de l'argent cash est distribué. L'accompagnement est très individualisé. Le service appelle les organismes pour les étudiants qui ne parlent pas français, déploie des activités d'intégration socioculturelle et oriente les étudiants vers les services compétents quand cela est nécessaire.

Elle présente quelques chiffres :

Conseil d'administration

Quelques chiffres :

- **Welcome Days** et rentrées (+ de 40 rentrées et évènements)
- **830 rendez-vous** individuels pendant l'année
- **Partner.psl.eu** :
 - 250 matchs parrainage
 - 150 matchs échange linguistique
- Coordination avec le pôle logement du quotas « Desk » au Crous (**35 chambres**)
- **Labellisation Bienvenue en France 3 étoiles**



Hotlines d'été et d'hiver pendant les fermetures annuelles



Elle termine avec le service logement. 7 % de la somme des CVEC est consacrée au logement. Une seule personne gère le service. 130 chambres sont dédiées aux étudiants inscrits à PSL Siège, les CPES et le monde durable, et des étudiants internationaux, mais le service trouve également des solutions alternatives avec des bailleurs. Par exemple un Dauphinois qui ne trouve pas de chambre grâce à Dauphine peut les contacter et le service essaiera de lui trouver une chambre à proximité. Ainsi, une centaine de chambres ont été trouvées par ce biais. En outre, les programmes travaillent tous en commun et très souvent, un étudiant n'a pas seulement un souci de logement, il faut donc également l'orienter vers des demandes de bourses, pour régler des difficultés psychologiques ou autres.

L'année du premier forum Logement, 200 étudiants étaient inscrits. Cette année, ils étaient 500, signe que cela commence à prendre vraiment de l'ampleur. Beaucoup d'ateliers permettent d'expliquer comment rédiger, préparer un dossier pour chercher une location, comment gérer la précarité énergétique, etc.

Elle termine en soulignant que le service Vie étudiante dispose d'un centre culturel qui a organisé 140 évènements, réalisé plusieurs distributions alimentaires.

Le Président la remercie.

Avant de terminer la séance, il annonce que le Sénat académique a élu son président en la personne de Cédric DALMASSO, enseignant aux Mines, qui a été très longtemps membre du Conseil d'administration de PSL. Il a été élu par 94 % des votants. Jean PIEGU est, quant à lui, élu VP étudiant avec 9 voix sur 14. Le Sénat académique est donc prêt à travailler.

La séance est levée à 12 heures 05.